Communauté de communes

SEPT VALLEES

Elaboration du PLUi-H

Diagnostic agricole

Dossier 21100071
01/09/2022

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes

Sept Vallées

Elaboration du PLUi-H

Diagnostic agricole

Version	Date	Description
Diagnostic agricole	01/09/2022	Elaboration du PLUi

	Nom - Fonction
Rédaction	DUCELLIER Florine – Chargée de mission environnement et développement durable
Validation	CHOPIN Olivier – Ingénieur environnement et agriculture

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. CONTEXTE DE L'ETUDE 5
1.1 L'agriculture, une activité économique majeure en France 6
1.2 L'agriculture au centre des défis de l'aménagement des territoires 7
1.3 Méthodologie de l'étude 8
CHAPITRE 2. LES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE DES SEPT VALLEES 9
2.1 Les caractéristiques naturelles du territoire 10
2.2 Signes de qualité 12
CHAPITRE 3. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 14
3.1 Orientation technico-économique des exploitations 15
3.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 18
3.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 23
3.4 SAU moyenne des exploitations 27
3.5 Nombre moyen d'UGB par exploitation 30
3.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 34
3.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 36
CHAPITRE 4. ANALYSE DES DONNEES D'OCCUPATION DU SOL AGRICOLE ET AGRONOMIQUE 40
4.1 Registre Parcellaire Graphique 41
4.1.1 Définition 41
4.1.2 Sur le territoire Sept Vallées 41
4.2 Qualité agronomique des terres 43
4.3 Consommation foncière sur les 7 Vallées 44
CHAPITRE 5. FILIERES AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES 49
5.1 Filière agroalimentaire en France 50
5.2 Filière agroalimentaire en Hauts de France 50
5.3 Entreprises agroalimentaires sur les 7 Vallées 52
CHAPITRE 6. PROJETS EN COURS TOUCHANT L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE 53
6.1 La stratégie ClimAgri Ternois 7 Vallées 54
6.2 Le Projet Alimentaire Territorial pour le Ternois 7 Vallées 55
6.3 Dispositifs d'aide au milieu agricole 59
6.3.1 Mesures agro-environnementales et climatiques 59
6.3.2 Dispositifs d'aides Régionaux 61
6.3.3 Dispositifs en cours de réflexion par la CC7V 65
CHAPITRE 7. PARTAGE DES ENJEUX AVEC LES ELUS ET LES AGRICULTEURS 66
7.1 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 67
7.2 Scénarios de développement pour l'activité agricole sur les 7 Vallées 75

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme indique que les rapports de présentation des documents doivent expliquer les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable, mais aussi les pièces opposables du PLUi. Ces choix peuvent s'appuyer sur un diagnostic établi au regard des prévisions :

- économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique ;
- d'aménagement de l'espace ;
- d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique ;
- d'équilibre social de l'habitat ;
- de transports ;
- d'équipements et de services (article L141-3 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes des Sept Vallées ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 69 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours de 32 réunions qui se sont tenues de mi-février à mi-mars 2022. Afin de rencontrer les agriculteurs n'ayant pas pu être disponibles au cours de ces réunions, 3 permanences supplémentaires ont été organisées. La Communauté de Communes des 7 Vallées et le GEDA (groupe de développement agricole) ont choisi de relancer les personnes n'ayant pu se rendre aux réunions afin de les rencontrer au cours des permanences supplémentaires. Au total, 35 réunions ont eu lieu.

Ces réunions ont permis de faire remonter les situations de 164 exploitants agricoles réparties sur 53 communes du territoire intercommunal.

CHAPITRE 1. CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1 L'agriculture, une activité économique majeure en France

Source : Chambre d'agriculture

La France est le premier pays producteur agricole de l'union européenne. L'agriculture française est en phase de restructuration : le nombre d'exploitations agricoles baisse et l'activité agricole se concentre dans des exploitations agricoles de plus en plus grandes.

Lors du recensement agricole de 2020, on comptait 416 054 exploitations en France (Métropole et DOM), contre 514 694 en 2010. Aujourd'hui, ce mouvement démographique de long terme se poursuit et il n'est pas près de s'arrêter prochainement.

La France dispose d'une superficie cultivable importante, environ 26,7 millions d'ha, soit un peu moins de la moitié de la superficie totale du territoire. Les terres cultivables situées de part et d'autre du 45ème parallèle de latitude nord permettent une grande diversité de production.

En 2019, l'Union européenne a produit 448,6 milliards d'euros de produits agricoles bruts (non transformés). La France a contribué à 17 % de ce total avec une production qui s'élevait à 77 milliards. Globalement, la France est le premier producteur agricole européen même si cette place varie selon les productions.

Depuis la fin des années soixante-dix, la France dégage de ses échanges extérieurs un solde excédentaire. L'agroalimentaire est un secteur clé de l'appareil d'exportation français (10 à 12 % des exportations totales). Les domaines phares sont : vins et boissons, céréales et produits laitiers.

L'agriculture française a connu une période de grandes perturbations ces dernières années. Mais au-delà de cette instabilité récente, il faut noter que sur le moyen terme (depuis 1998), le revenu agricole est orienté vers une baisse tendancielle.

Les Sept Vallées, comme l'ensemble des territoires français, dispose d'une agriculture bien développée et source de valeurs ajoutées.

1.2 L'agriculture au centre des défis de l'aménagement des territoires

En France, en 2010, plus de 75 % des exploitations agricoles sont situées en zone urbaine et périurbaine contre 44 % en 2000 (INSEE, Agreste, 2010). La production agricole est donc bien présente dans les territoires périurbains et urbains.

Toutefois, la proximité des tissus urbanisés confronte l'agriculture à plusieurs enjeux :

- foncier : consommation de la surface agricole par le développement des zones urbaines, spéculation rendant difficile l'accès aux terres ;
- économique : délocalisation des outils de transformation, développement d'offres de services pour les collectivités, circuits de proximité, productions spécifiques ;
- cohabitation avec le tissu urbain : difficultés de circulation des engins agricoles, méconnaissance des pratiques agricoles par les habitants…

L'activité agricole joue un rôle clef dans le développement territorial. Elle assure un approvisionnement en biens alimentaires et non alimentaires de tous les territoires, et crée des activités et des emplois qui contribuent à la qualité de l'environnement et du cadre de vie pour tous. Celle-ci façonne également en grande partie les paysages ruraux. Levier d'une croissance durable dans les territoires ruraux en créant de l'emploi localisé et en contribuant à la gestion des ressources naturelles, l'agriculture constitue également l'un des facteurs d'attractivité et de développement pour d'autres activités économiques dans les territoires ruraux.

Face à l'artificialisation galopante des terres agricoles - la France perd actuellement en surface l'équivalent d'un département tous les 7 ans – il convient désormais de faire évoluer les modes de raisonnement sur la gestion de l'espace et encourager ainsi des comportements, des décisions et des actions plus économes en espace.

1.3 Méthodologie de l'étude

Le diagnostic agricole se base d'une part sur des données génériques et officielles telles que le Recensement Général Agricole, ou encore le Registre Parcellaire Graphique, afin de pouvoir analyser les dynamiques agricoles de la Communauté de Communes des sept Vallées avec les territoires voisins et des territoires supra-territoriaux comme le Département ou la Région.

D'autre part, des données de terrains sont récoltées afin d'avoir des données plus précises sur certains sujets tels que les projets agricoles, les filières agroalimentaires ou encore la localisation du foncier à enjeu pour les exploitants. À ce titre, afin de rencontrer les exploitations agricoles du territoire, les élus ont décidé d'organiser des réunions d'information et de concertation par groupes de communes. Ces réunions, organisées en deux temps permettaient à la fois de présenter les tenants et aboutissants de la réalisation d'un PLUi sur le territoire et d'échanger avec les exploitants, un par un sur les caractéristiques de leurs exploitations. Afin d'optimiser les chances de réponse, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des exploitants agricoles du territoire en amont de ces réunions.

Ainsi, 35 réunions agricoles se sont tenues de mi-février à mi-mars 2022, organisées par groupe de communes.

CHAPITRE 2. LES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE DES SEPT VALLEES

2.1 Les caractéristiques naturelles du territoire

Les Petites Régions Agricoles (PRA) sont les intersections des Régions Agricoles avec les départements. Les Régions Agricoles (RA) elles-mêmes sont des régions ayant une même vocation agricole dominante, délimitées par l'INSEE.

Le territoire de la Communauté de Communes des Sept Vallées est situé sur les Petites Régions Agricoles du Ternois, du Pays de Montreuil et du Haut Pays d'Artois.

L'atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais identifie le Ternois avec des paysages de belvédères (paysages régionaux du Haut-Pays, en balcon sur les paysages de l'eau et les paysages agri-métropolitains). Une succession de paysages remarquables le compose à travers les plateaux (Pernois, Saint-Polois, collines du pays d'Heuchin, Auxilois), et les différentes vallées (Nave et la boutonnière de Pernes, Ternoise, Canche, Authie). Les enjeux de préservation des paysages patrimoniaux et ordinaires se déclinent localement par le maintien des auréoles bocagères autour des villages, par la gestion des boisements en ponctuation, par la préservation des ambiances de vallées ou encore par la maîtrise et la structuration de l'énergie éolienne sur le territoire. La préservation du patrimoine local apparaît comme un enjeu fort.

Le grand paysage du Montreuillois pourrait être décrit comme un paysage de l'Artois « en miniature ». Constitué dans leur axe majeur par le sillon de la Canche, les paysages du Montreuillois se densifient ensuite par le jeu des affluents qui forment au Nord des épis presque rigoureusement parallèles, et qui constituent une véritable ode à l'alternance entre les vallées et les plateaux. Les paysages diffèrent entre les bois et forêts (Forêt d'Hesdin, Bois de Fressin, Bois de Sains, Bois de Créquy), l'openfield, les talus et rideaux et une mosaïque de cultures.

Le Haut Pays d'Artois est quant à lui formé par les collines de la partie occidentale de l'Artois, sur les revers oriental et méridional de la fosse du Boulonnais. Il est situé entre le Boulonnais, avec au sud le Pays de Montreuil et à l'est le Ternois. Cette PRA est un territoire dominé par l'élevage et l'herbe, mais il se distingue par son relief marqué et ses altitudes élevées.

Carte 1. Carte de localisation des PRA en Hauts-de-France

2.2 Signes de qualité

La qualité minimale d'un produit est définie par différents textes règlementaires :

- le règlement européen (UE) n°1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires ;
- les directives ou règlements européens pris dans le cadre de la Politique agricole commune (fruits et légumes, vins, volailles, spiritueux, produits de la pêche, œufs, chocolat, miel, confitures, etc.) ;
- des décrets nationaux (fromages, conserves, etc.) ;
- des codes d'usages (charcuteries, nougats, etc.).

Certains produits se différencient des autres car ils portent sur leur emballage, à côté des informations réglementaires obligatoires (dénomination de vente, date limite de consommation, etc.) un signe officiel de la qualité du produit, et des informations facultatives à vocation commerciale qui informent le consommateur.

Sous ce terme, on regroupe un ensemble de démarches volontaires, encadrées par les pouvoirs publics dans le Code rural et de la pêche maritime (CRPM). Ces démarches garantissent aux consommateurs qu'ils acquièrent des produits répondant à des caractéristiques particulières prédéfinies comme, par exemple, la manière dont a été élevé un poulet.

Ces signes sont gérés en France par les ministères chargés de l'agriculture et de la consommation ainsi que par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), travaillant sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture.

Les projets d'AOP/IGP/STG sont homologués par arrêté interministériel (ministère chargé de la consommation et ministère chargé de l'agriculture), sur proposition de l'INAO, avant d'être transmis à la Commission européenne pour examen et enregistrement si les conditions du règlement européen sont respectées.

Les différents signes de qualité sont les suivants :

- AOC – Appellation d'Origine Contrôlée ;
- AOP – Appellation d'Origine Protégée ;
- IG – Indication Géographique ;
- IGP – Indication Géographique Protégée ;
- LR – Label Rouge ;
- STG – Spécialité Traditionnelle Garantie.

Un signe de qualité est présent sur le territoire des Sept Vallées : l'IGP Volailles de Licques.

Les produits concernés par l'IGP sont les poulets, dindes, chapons et pintades fermières.

Les produits Volailles de Licques sont sélectionnés à partir de souches à croissance lente. L'objectif est de mettre à la disposition des consommateurs un animal « pubère », c'est-à-dire proche de la maturité sexuelle, à chair ferme, d'une bonne qualité gustative, « couvert », mais pas trop gras et à peau fine.

« Licques » est le berceau historique d'une production de dindes de Noël, introduite au XVIIe siècle par les moines prémontrés de Licques. La dinde de Licques possède sa fête qui est célébrée traditionnellement le dernier dimanche précédent Noël.

La délimitation de l'aire géographique correspond à l'arrondissement de Calais, Boulogne sur mer, Montreuil sur mer, Saint-Omer et les cantons limitrophes.

Sur la Communauté de Communes des 7 Vallées, des exploitations produisent des volailles sous l'IGP Volailles de Licques, notamment une à Aix-en-Issart d'après le questionnaire auprès des agriculteurs du territoire.

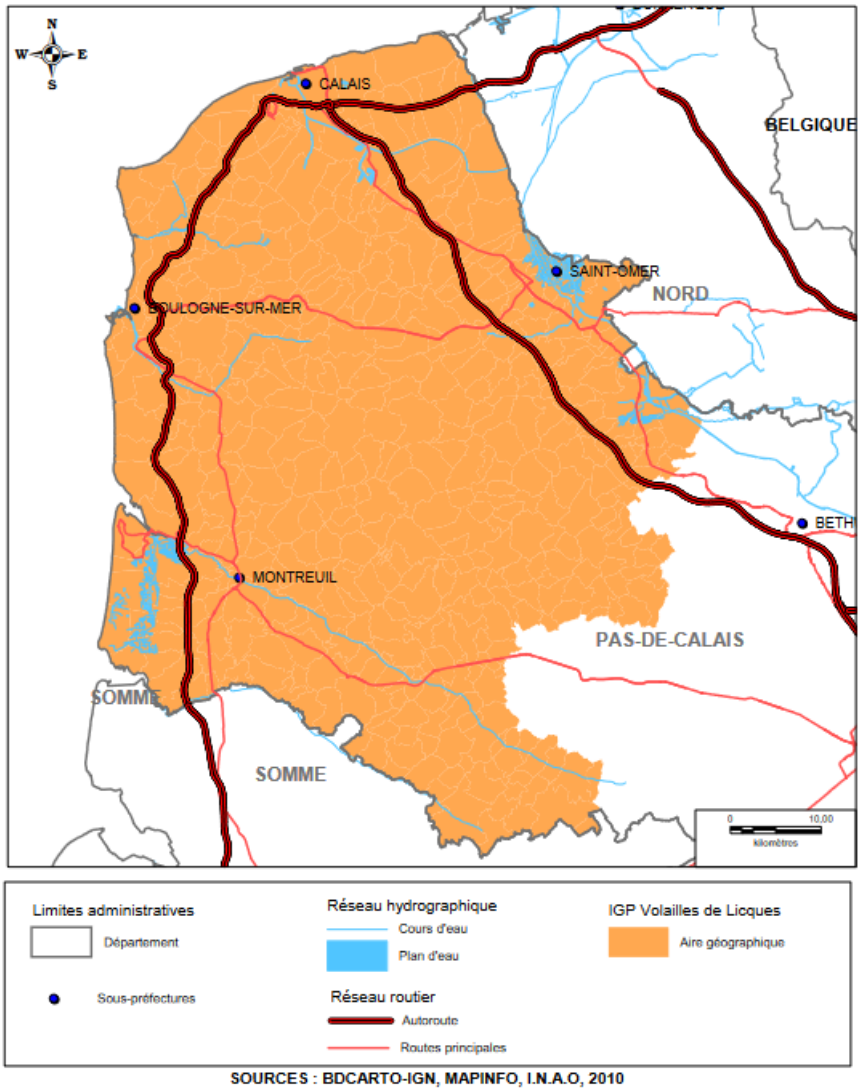

SOURCES : BDCARTO-IGN, MAPINFO, I.N.A.O, 2010

Carte 2. Aire géographique de l'IGP Volailles de Licques – INAO

On retrouve également des exploitations labélisées Label Rouge sur la CC des 7 Vallées, notamment en bovin et en volaille.

CHAPITRE 3. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000, 2010 et le recensement 2020 est en cours.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

3.1 Orientation technico-économique des exploitations

Carte 3 - Evolution des Orientations technico-économiques entre 2010 et 2020 - p17

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

En 2020 sur le territoire de la Communauté de Communes, huit OTEX communales sont présentes sur le territoire (sur une classification reprenant 18 postes) :

- Bovins lait ;
- Bovins viande ;
- Bovins mixtes ;
- Equidés et/ou autres herbivores ;
- Polyculture et polyélevage (exploitation de 230 ha de SAU avec des volailles et de bovins allaitants en Label Rouge, exploitation de 110 ha de SAU avec des vaches laitières et allaitantes, exploitation de 115 ha avec des truies et des vaches allaitantes);
- Céréales et oléoprotéagineux (COP) ;
- Cultures générales (autres grandes cultures) ;
- Sans exploitation.

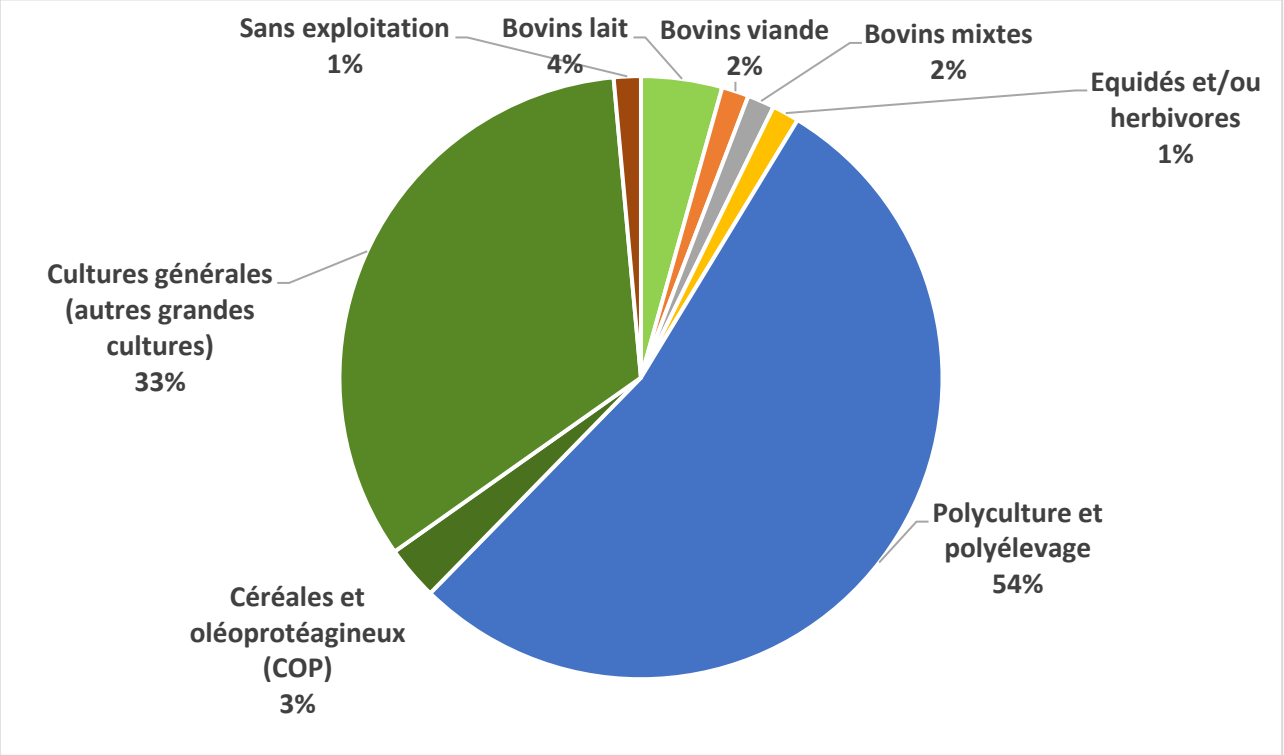

Figure 1. Part des différentes OTEX sur la CC des 7 Vallées

Communauté de Communes des 7 Vallées
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Evolutions des orientations technico-économique des exploitations (OTEX) entre 2010 et 2020

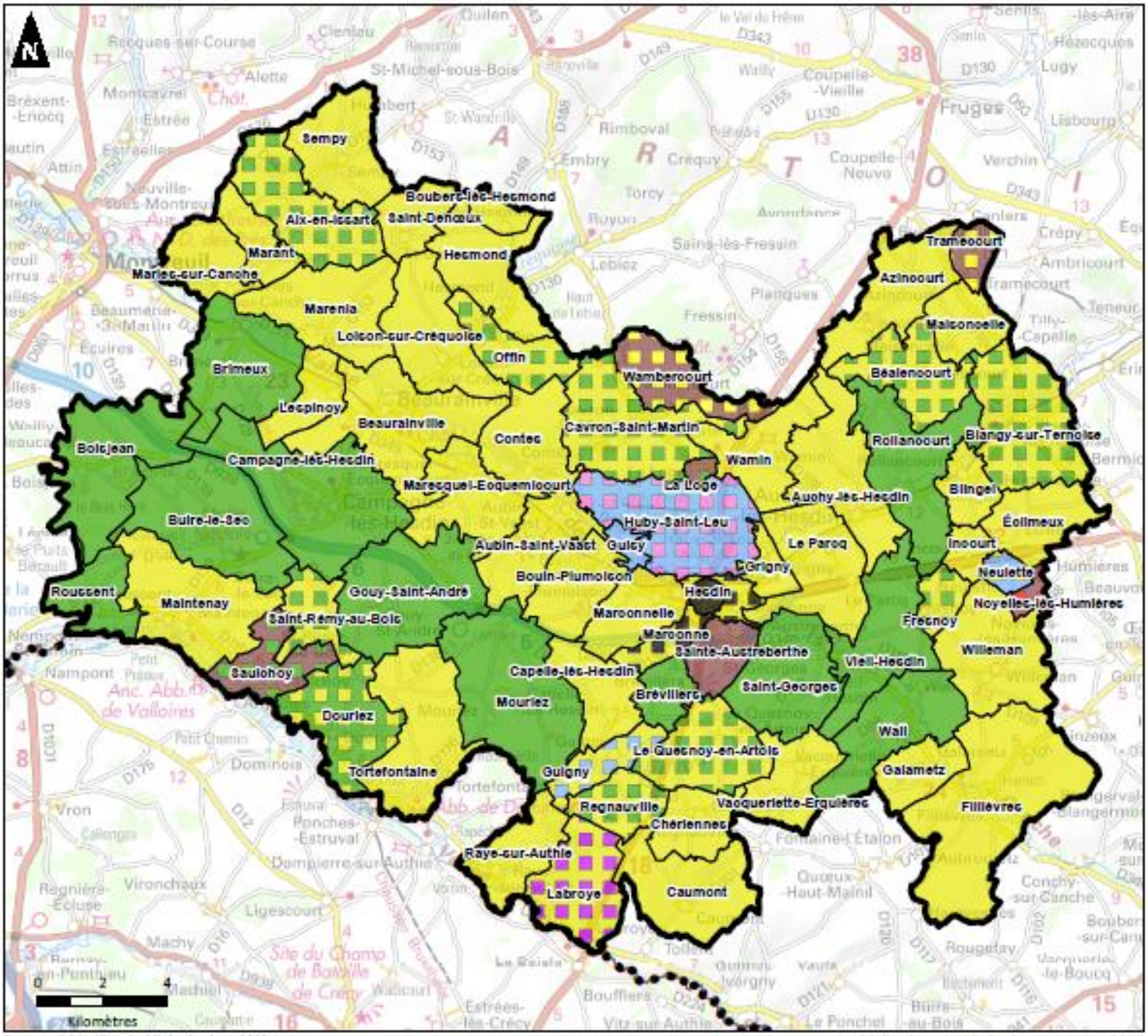

Sources : RGA - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, mars 2022

- Périmètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- Limites départementales

Pas d'évolution des OTEX :

- Autres grandes cultures
- Bovins lait
- Bovins mixte
- Polyculture et/ou polyélevage
- Sans exploitation

Evolution des OTEX - 2010 > 2020 :

- Autres grandes cultures > Polyculture et/ou polyélevage
- Bovins lait > Polyculture et/ou polyélevage
- Bovins lait > Céréales et/ou oléoprotéagineux
- Bovins mixte > Autres grandes cultures
- Bovins mixte > Bovins viande
- Bovins mixte > Polyculture et/ou polyélevage
- Polyculture et/ou polyélevage > Céréales et/ou oléoprotéagineux
- Polyculture et/ou polyélevage > Autres grandes cultures
- Polyculture et/ou polyélevage > Equidés et/ou autres herbivores
- Polyculture et/ou polyélevage > Bovins lait

3.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Carte 4 - Évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2010 et 2020 - p22

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

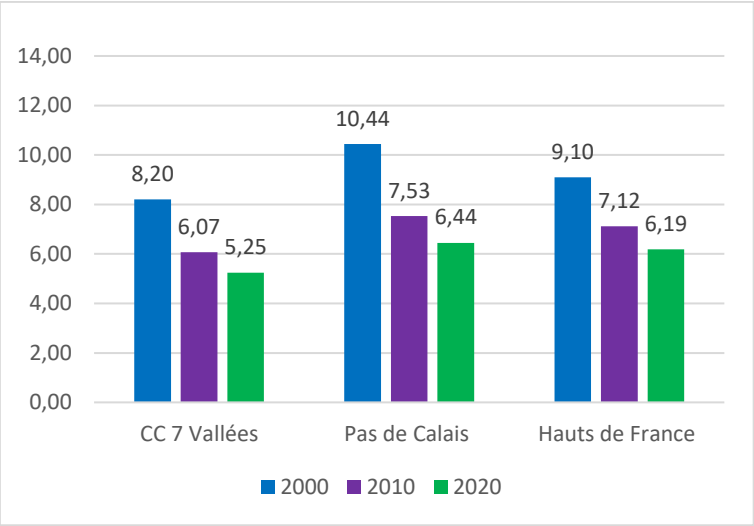

Figure 2. Nombre moyen d'exploitations par commune

La Communauté de Communes des 7 Vallées a vu son nombre d'exploitations diminuer entre 2000 et 2020, à l'image des territoires supra-intercommunaux que sont le Département du Pas-de-Calais et la Région des Hauts-de-France. Cette tendance est également observée à l'échelle nationale.

La plus forte baisse du nombre d'exploitations agricoles par commune s'est ainsi faite entre 2000 et 2010 avec une baisse de 27 % sur cette période à l'échelle intercommunale. Cette diminution est aussi forte que celle observée à l'échelle du Département (-27,88 %) et plus forte qu'à l'échelle de la Région (- 21,8 %).

La baisse observée entre 2010 et 2020 (-13,6%) est légèrement plus faible qu'à l'échelle du Département (-14,66%).

	2000-2010		2010-2020	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
CC 7 Vallées	-155	-27,00%	-57	-13,60%
Pas de Calais	-2598	-27,88%	-985	-14,66%
Hauts de France	-7576	-21,80%	-3701	-13,62%

Tableau 1. Évolution du nombre d'exploitations moyen par commune- Source RGA

Comparativement aux territoires intercommunaux voisins, la Communauté de Communes des 7 Vallées a perdu des exploitations dans les mêmes proportions entre 2000-2010 et 2010-2020.

	2000-2010		2010-2020	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
CC 7 Vallées	-155	-27%	-57	-13,60%
CC Ternois	-274	-30,86%	-75	-12,21%
CC du Haut Pays du Montreuillois	-172	-25,04%	-81	-15,73%
CA des 2 baies en Montreuillois	-92	-26,14%	-30	-11,54%

Tableau 2. Évolution du nombre d'exploitations moyen par EPCI – Source RGA

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est relativement le même entre les différentes intercommunalités, à l'exception de la CC du Haut Pays du Montreuillois qui a un nombre moyen d'exploitations agricoles supérieur aux trois autres.

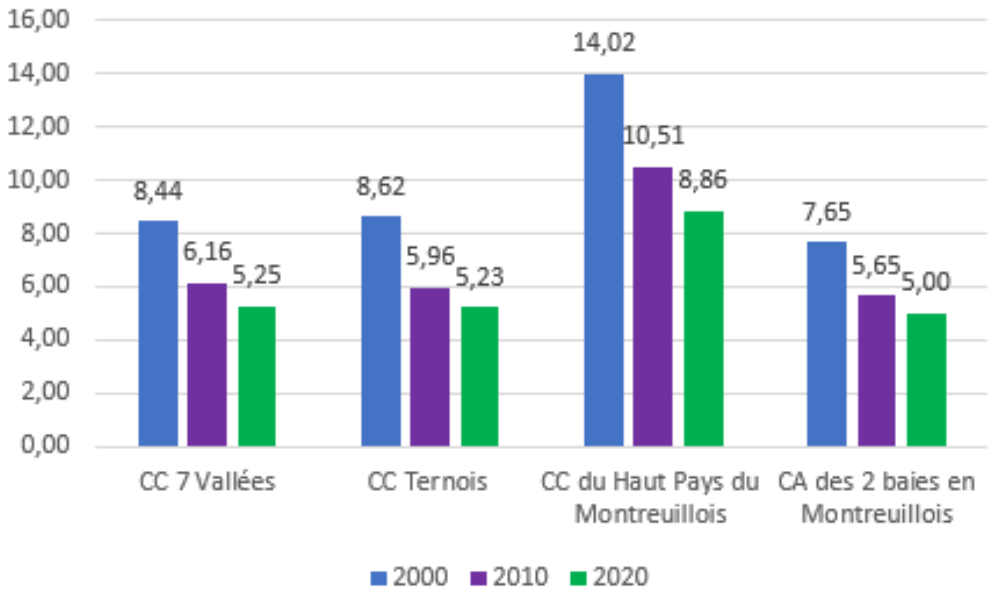

Figure 3. Nombre moyen d'exploitations par commune

Sur l'ensemble de la CC 7 Vallées, le nombre total d'exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire intercommunal était de 362 en 2020 contre 574 en 2000.

	2000	2010	2020
CC 7 Vallées	574	419	362
Pas de Calais	9 319	6 721	5736
Hauts de France	34 749	27 173	23 472

Tableau 3. Nombre total d'exploitations agricoles - Source RGA

À l'échelle communale, ce contexte de régression des exploitations agricoles est relativement varié.

Selon le RGA de 2020, les communes suivantes ont perdu plus de 50% de leurs exploitations : Fresnoy Marant, Raye-sur-Authie, Saint-Denœux et Saint-Rémy-au-bois.

Certaines communes ont également vu diminuer leur nombre d'exploitations entre 2010 et 2020. C'est le cas de Aix-en-Issart, Azincourt, Béalencourt, Beaurainville, Blangy-sur-Ternoise, Blingel, Boisjean, Brimeux, Buire-le-Sec, Campagne-lès-Hesdin, Caumont, Chériennes, Fillièvres, Gouy-Saint-André, Grigny, Hesmond, Huby-Saint-Leu, Le-Quesnoy-en-Artois, Maisoncelle, Marconnelle, Marenla, Maresquel-Ecquemicourt, Marles-sur-Canche, Noyelles-lès-Humières, Regnauville, Rollancourt, Sempy, Wambercourt et Willeman. Ces communes ont eu une diminution du nombre de sièges d'exploitations agricoles sur leur commune entre 0 et 50%.

Aubin-Saint-Vaast, Cavron-Saint-Martin, Eclimeux, Galametz, Guigny, Guisy, Incourt, Labroye, La Loge, Marconne, Neulette, Offin, Le Parcq, Sainte-Austreberthe, Saint-Georges, Saulchoy, Tortefontaine, Vacqueriette-Erquières et Wail ont vu leur nombre d'exploitations rester constant.

A contrario, certaines communes ont connu une évolution positive du nombre d'exploitation sur leur commune, entre 0 et 50%. C'est le cas d'Auchy-lès-Hesdin, Bouin-Plumoison, Capelle-lès-Hesdin, Contes, Douriez, Loison-sur-Créquoise, Maintenay, Mouriez, Tramecourt, Vieil-Hesdin et Wamin.

Enfin, les communes suivantes ont augmenté leur nombre d'exploitations sur la commune de plus de 50% : Brévillers, Lespinoy et Roussent.

A Wamin, deux nouvelles exploitations ont été créés entre 2010 et 2020, l'une en 2012 et la deuxième en 2019. Ce sont des exploitations en polyculture-polyélevage, l'une ayant des bovins et des poules et la deuxième des bovins uniquement.

A Contes, une nouvelle exploitation a été créée en 2018. Celle-ci est en exploitation individuelle en polyculture-polyélevage avec des vaches allaitantes.

Les nouveaux exploitants des autres communes du territoire n'ont pas répondu au questionnaire.

Le devenir des exploitations

Sur les 362 exploitations sur la Communauté de Communes des 7 Vallées en 2020, 74 ont un exploitant de plus de 60 ans, ce qui représente 20% des exploitations et 21% de la SAU du territoire. Parmi ces exploitations :

- 34% n'envisagent pas de départ du chef ou coexploitant dans l'immédiat ;
- 34% devraient être reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers ;
- 22% ne savent pas encore le devenir de l'exploitation ;
- 11% devraient disparaître au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations.

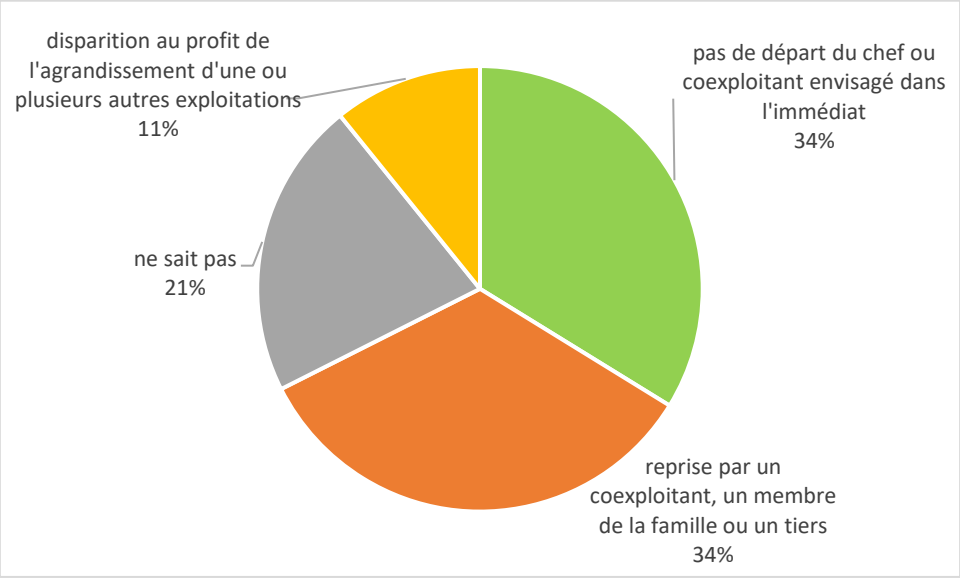

Figure 4. Devenir des exploitations dont l'un des exploitants a plus de 60 ans sur la CC 7 Vallées

Communauté de Communes des 7 Vallées
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2010 et 2020

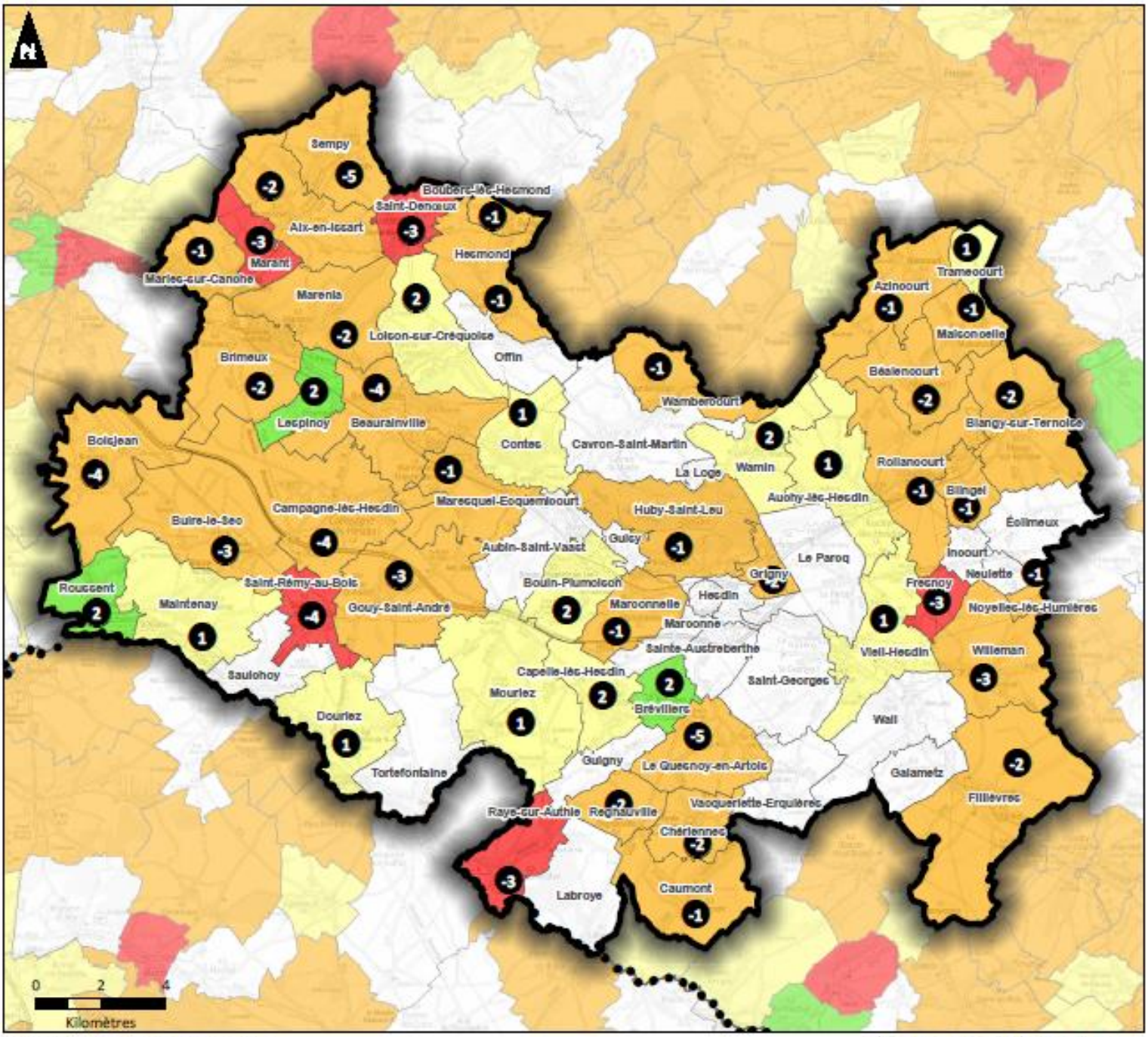

Sources : RGA - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, juin 2022

- Périmètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- Limites départementales

Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2010 et 2020 :

- > - 50%
- - 50% à - 1%
- Pas d'évolution
- 1% à 50%
- > 50%

(x) Evolution brute du nombre d'exploitations agricoles entre 2010 et 2020

3.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

Carte 5 - Évolution du nombre d'UTA entre 2000 et 2010 - p26

Sur la Communauté de Communes des 7 Vallées, le nombre de chefs d'exploitation a diminué entre 2010 et 2020 en passant de 539 à 504. Cependant, le chef d'exploitation n'est pas la seule personne à travailler sur une exploitation agricole et la mesure du travail sur une exploitation agricole est représentée avec l'unité de travail annuel.

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

A l'échelle du Département et des Hauts de France le nombre d'UTA par exploitation est resté relativement constant depuis 2000. Au contraire, sur la Communauté de Communes, le nombre d'UTA a légèrement augmenté, passant de 1,67 UTA en 2000 à 1,87 en 2020. Cette augmentation est à mettre en relation avec l'évolution du nombre d'exploitations en baisse. La baisse du nombre d'exploitations a permis d'avoir plus d'emplois sur des exploitations plus grandes. L'emploi agricole s'est ainsi concentré.

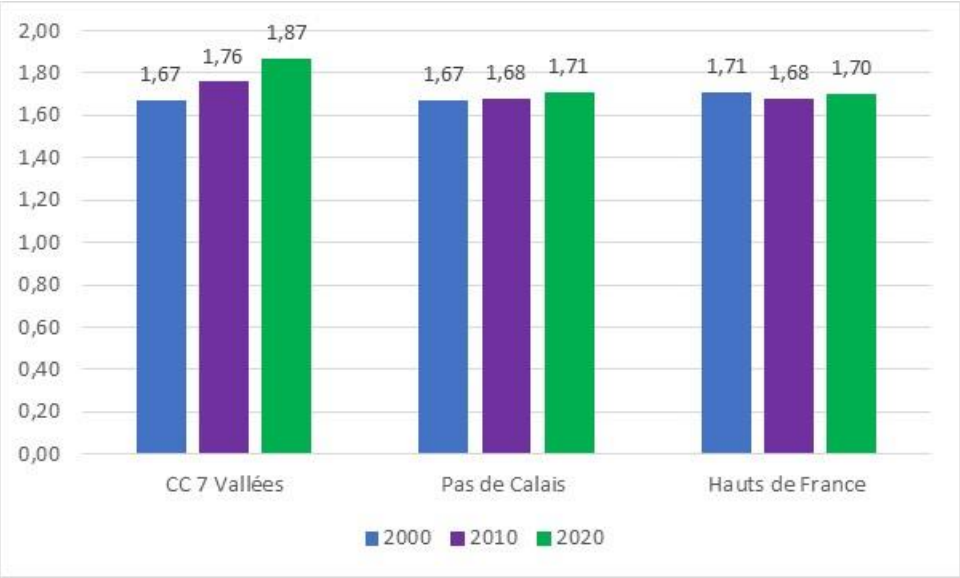

Figure 5. Nombre moyen d'UTA par exploitation

Au total sur l'ensemble de la Communauté de Communes, 677 Unités de Travail Annuel sont recensées en 2020 sur le territoire soit une perte de 7,36% depuis 2010.

	2000	2010	2020
CC 7 Vallées	957	738	677
Pas de Calais	15 576	11 266	9824
Hauts de France	59 380	45 585	39918

Tableau 4. Nombre d'UTA par territoire - Source RGA

Entre 2000 et 2010, la CC 7 Vallées a perdu autant d'emplois agricoles en pourcentage que la région Hauts-de-France soit près de 23 %. Puis environ 7 % entre 2010 et 2020, cette fois de manière moins prononcée que le Département et la Région.

	2000-2010		2010-2020	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
CC 7 Vallées	-219	-22,88%	-61,50	-7,36%
Pas de Calais	-4310	-27,67%	-1442	-12,80%
Hauts de France	-13795	-23,23%	-5667	-12,43%

Tableau 5. Évolution du nombre d'Unités de Travail Agricole - Source RGA

Comparativement aux autres territoires intercommunaux à proximité, la CC 7 Vallées dispose d'un nombre d'UTA par exploitation qui augmente légèrement depuis 2000, mais qui se trouve dans la moyenne des territoires voisins.

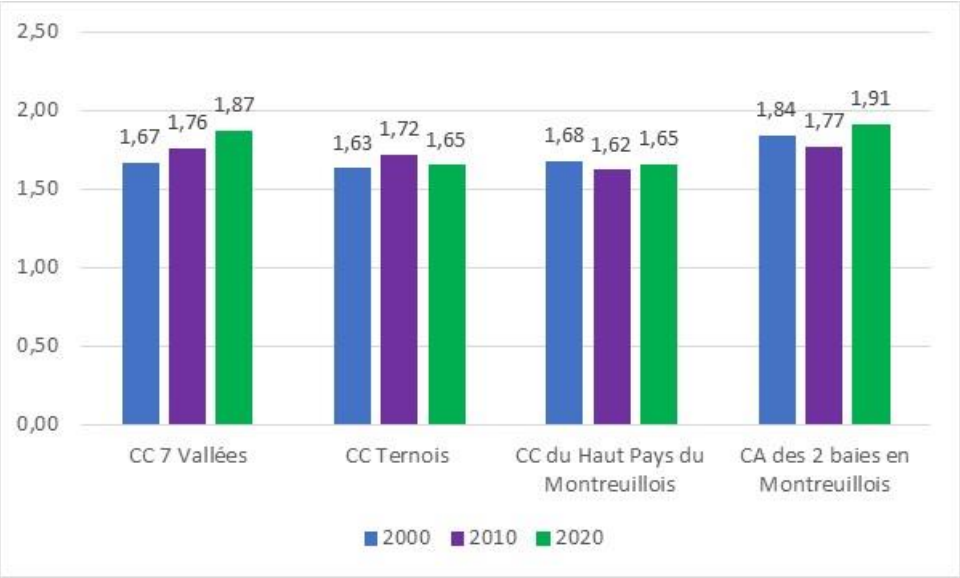

Figure 6. Nombre moyen d'UTA par exploitation

Répartition Homme – Femme

La part de femme parmi les chefs d'exploitations sur la Communauté de Communes des Vallées est passée de 24,9 % à 23,8%, soit une réduction d'un peu moins de 1%. Ainsi, il a de moins en moins de femmes parmi les chefs d'exploitation du territoire. Cette réduction est plus importante à l'échelle intercommunale qu'au niveau du département et de la région.

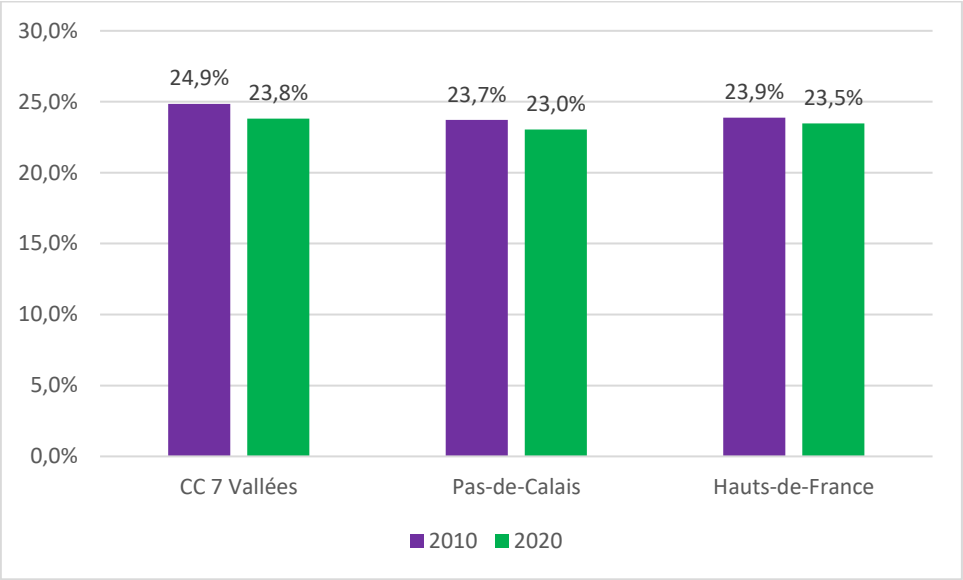

Figure 7. Evolution de la part de femme parmi les chefs d'exploitations

Répartition par âge

L'âge moyen des chefs d'exploitation a augmenté sur la Communauté de Communes des 7 Vallées en passant de 48 à 49 ans entre 2010 et 2020. En effet, la part d'exploitant appartenant à la tranche d'âge de plus de 55 ans sur la Communauté de Communes est passée de 27% en 2010 à 32% en 2020.

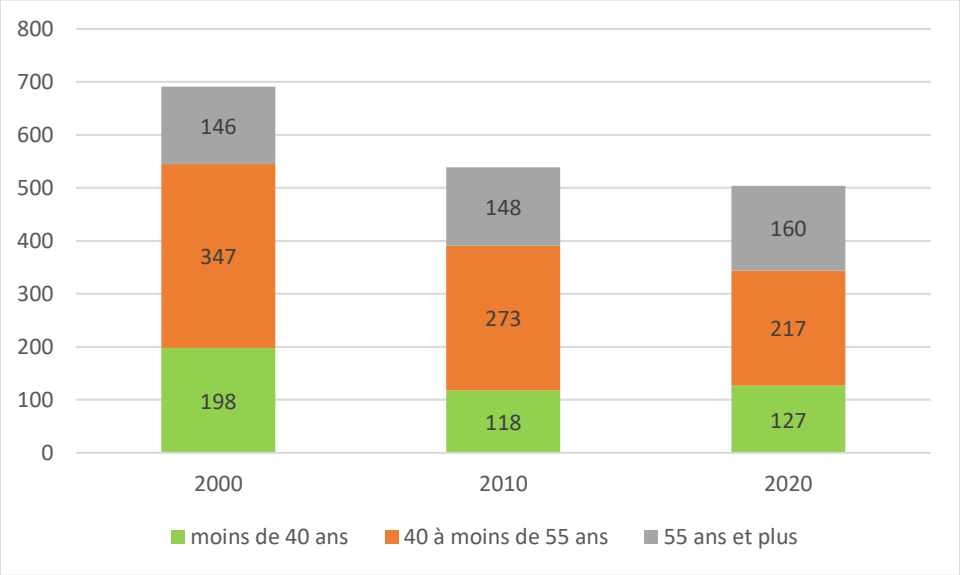

Figure 8. Répartition des âges des exploitants sur la Communauté de Communes des 7 Vallées

Evolution du nombre d'unité de travail annuel (UTA) des exploitations agricoles entre 2000 et 2010

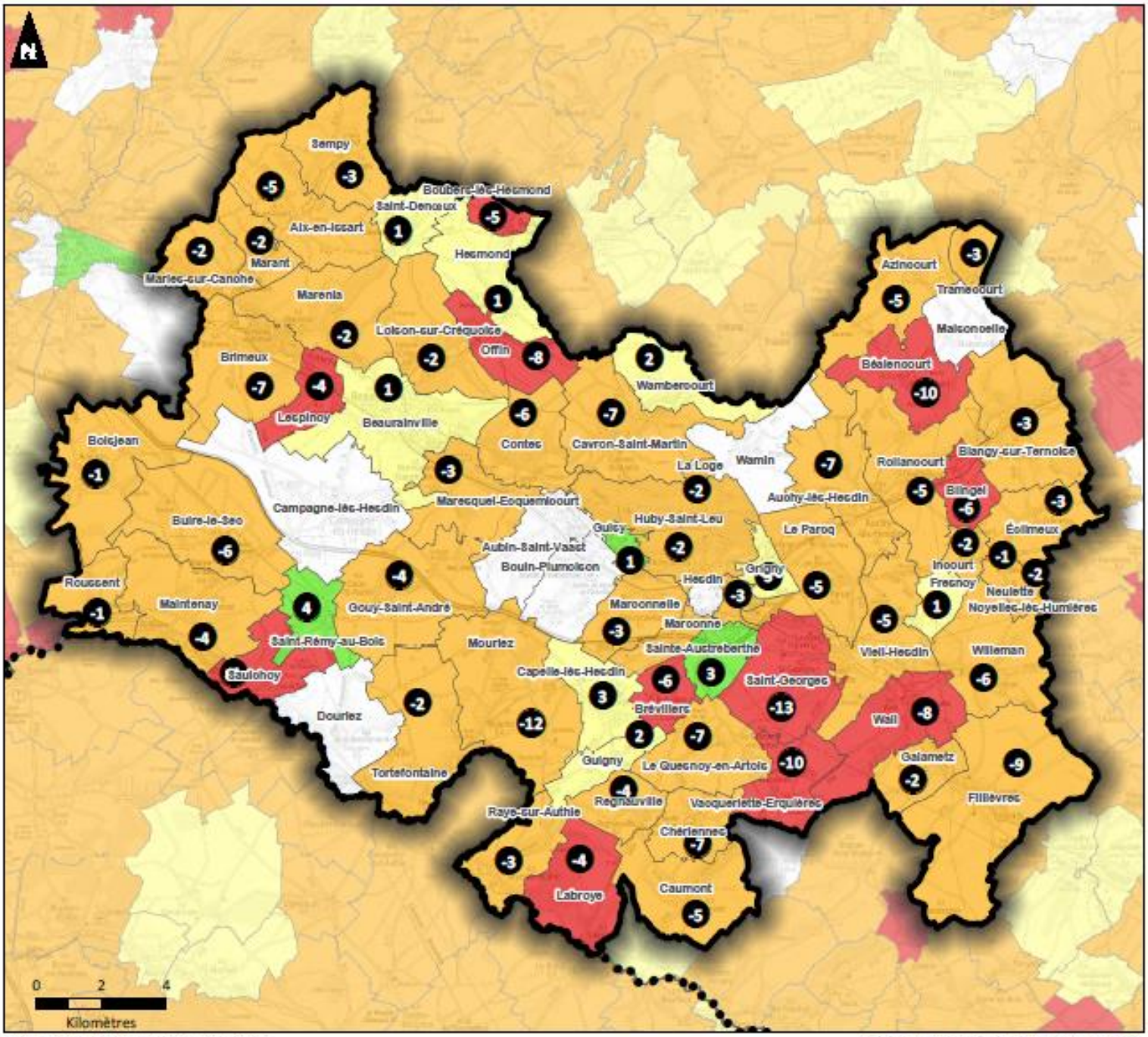

Sources : RGA - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, juin 2022

- Périmètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- Limites départementales

Evolution du nombre d'UTA des exploitations agricoles entre 2000 et 2010 :

- > - 50%
- - 50% à - 1%
- Pas d'évolution ou données manquantes
- 1% à 50%
- > 50%

(X) Evolution brute du nombre d'UTA des exploitations agricoles entre 2000 et 2010

3.4 SAU moyenne des exploitations

Carte 6 - Évolution du cheptel des exploitations agricoles entre 2000 et 2010 - p29

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de la CC 7 Vallées a progressé de la même manière que les exploitations de l'ensemble du département ainsi que des Hauts de France. Cependant, la SAU des exploitations de la CC 7 Vallées compte 15ha de plus que la moyenne de celles du département et de la région en 2020. Cela se traduit par la baisse du nombre d'exploitations et le maintien des surfaces agricoles, la SAU par exploitation sur le territoire des 7 Vallées est donc plus importante.

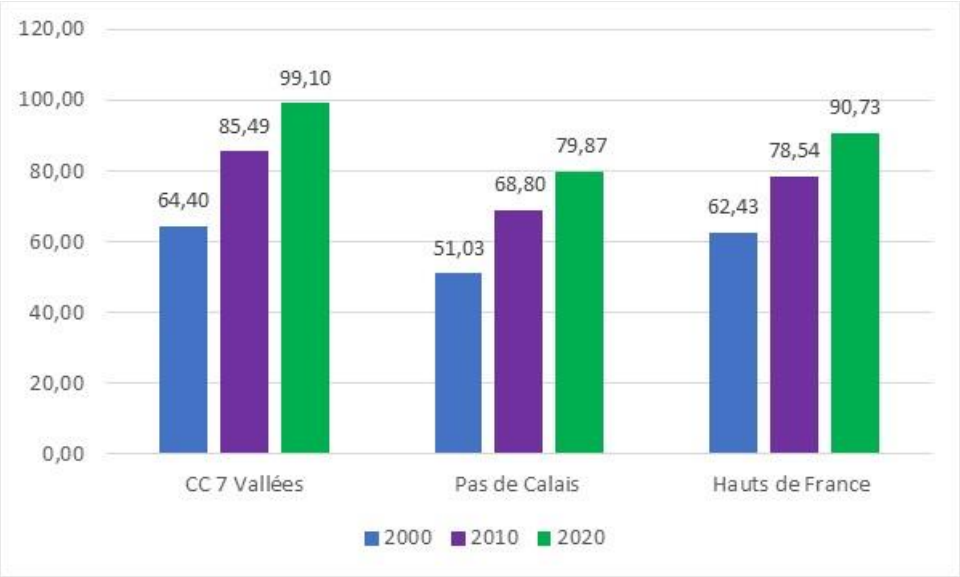

Figure 9. SAU moyenne par exploitation

Malgré une augmentation de la SAU moyenne des exploitations, la SAU totale a baissé d'en moyenne 0,5% sur la région et le département entre 2010 et 2020. Sur la CC 7 Vallées, l'évolution est tout autre puisque la SAU a augmenté de 54 ha entre 2010 et 2020, ce qui représente 0,15% du territoire intercommunal. Cependant, celle-ci ayant diminué de 1 145 ha entre 2000 et 2010, la SAU totale de la Communauté de Communes a globalement diminué entre 2000 et 2020.

Ces chiffres sont néanmoins à relativiser, la SAU traduisant les surfaces des exploitants ayant leur siège sur un périmètre géographique défini. Des transferts de SAU peuvent ainsi s'opérer entre entités géographiques voisines lors d'une cession/acquisition d'exploitation agricole.

	2000	2010	2020
CC 7 Vallées	36966	35821	35 875
Pas de Calais	475551	462402	458 149
Hauts de France	2169254	2134076	2 129 510

Tableau 6. SAU des exploitations des territoires - Source RGA

Toutes les intercommunalités voisines ont vu la taille moyenne de leur exploitation augmenter. La SAU moyenne des exploitations de la CC 7 Vallées se situe dans la tranche supérieure des exploitations du secteur, avec environ 100 ha en moyenne par exploitation. La CA des 2 baies en Montreuillois est le territoire qui a les exploitations à la taille la plus importante, tandis que la CC du Haut Pays du Montreuillois a les exploitations ayant la SAU la plus petite en 2020.

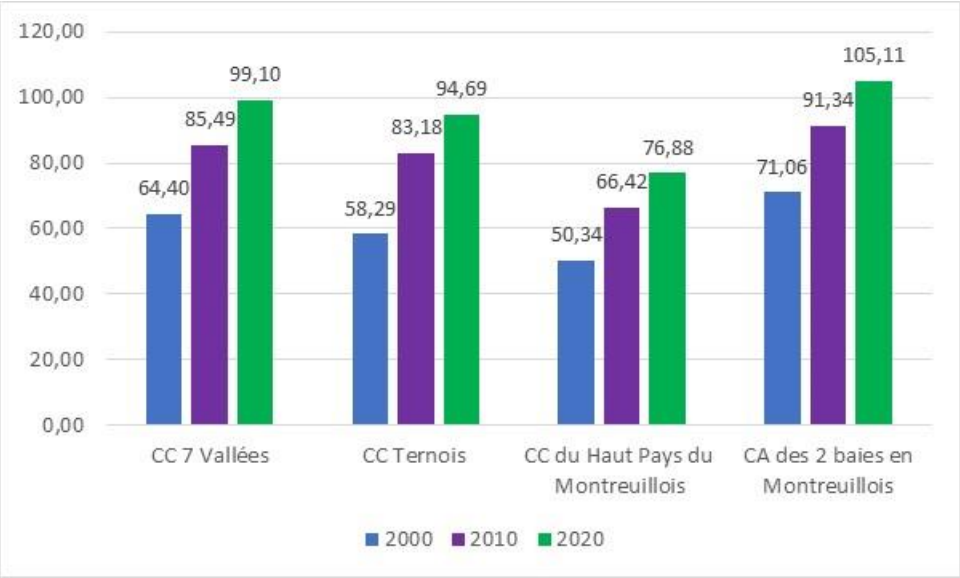

Figure 10. SAU moyenne des exploitations

Entre 2000 et 2010, la plupart des exploitations sur les intercommunalités ont perdu de la SAU (-1% à - 3%) à l'exception des exploitations agricoles de la CA des 2 baies en Montreuillois qui ont eu une évolution positive de 5%. Sur l'intervalle 2010-2020, les exploitations des territoires intercommunaux voisins ont évolué au même rythme et ont gagné 0,15% de la SAU sur leur territoire.

	2000-2010		2010-2020	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
CC 7 Vallées	-1145	-3,10%	54	0,15%
CC Ternois	-688	-1,33%	-36	-0,07%
CC du Haut Pays du Montreuillois	-379	-1,10%	-837	-2,45%
CA des 2 baies en Montreuillois	-1266	-5,06%	427	1,80%

Tableau 7. Évolution de la SAU des exploitations - Source RGA

Evolution de la superficie agricole utilisée (SAU) des exploitations agricoles entre 2000 et 2010

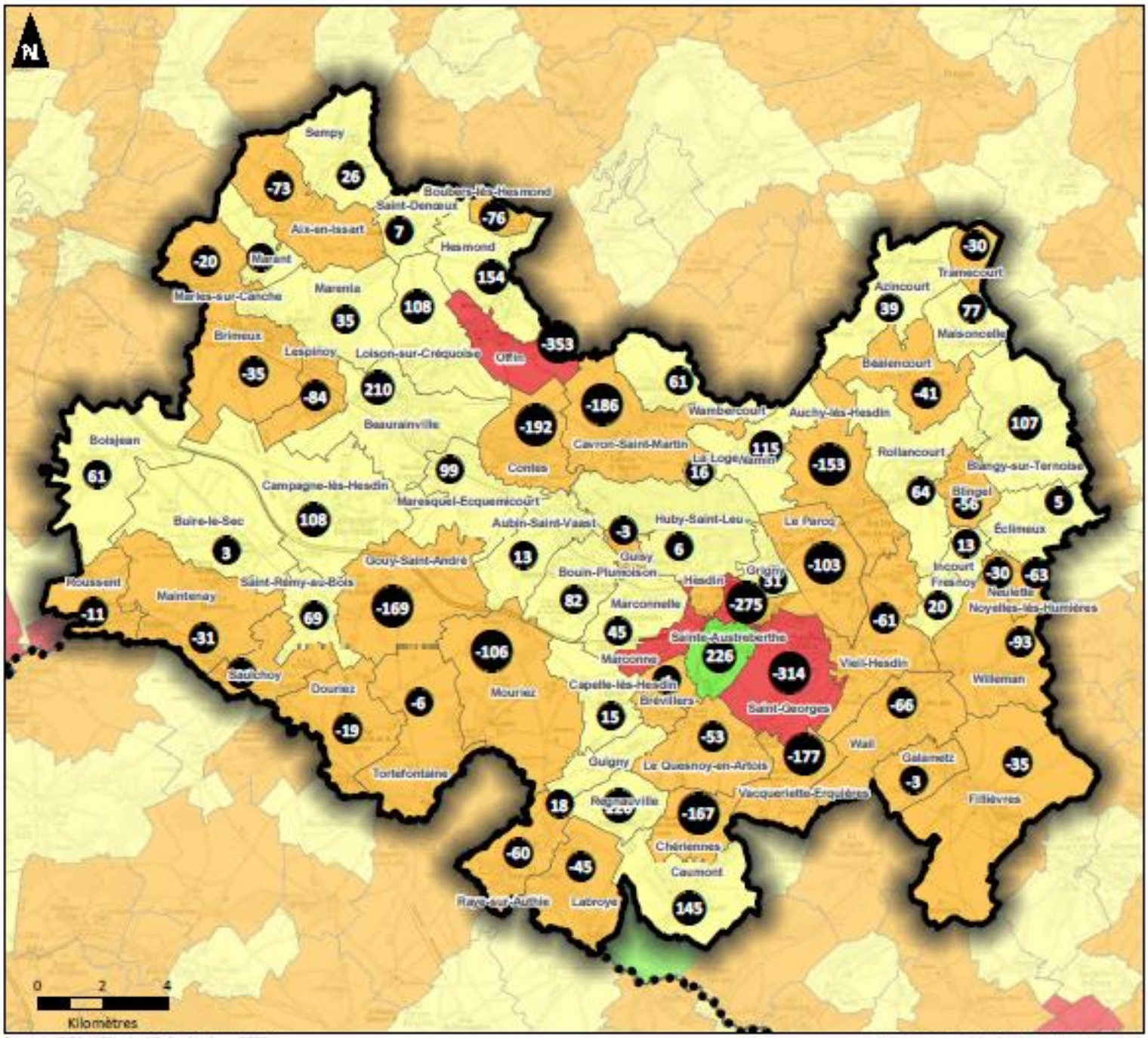

Sources : RGA - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, juin 2022

- Périmètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- Limites départementales

Evolution de la SAU des exploitations agricoles entre 2000 et 2010 :

- > - 50%
- - 50% à 0%
- 0% à 50%
- > 50%
- (x) Evolution brute de la SAU des exploitations agricoles entre 2000 et 2010

3.5 Nombre moyen d'UGB par exploitation

Carte 7- Évolution du cheptel des exploitations agricoles entre 2000 et 2010 - p32

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

Le nombre moyen d'UGB par exploitation a augmenté entre 2000 et 2020 à l'échelle de la Communauté de Communes 7 Vallées. Il est important de constater que l'élevage est plus présent sur les exploitations du territoire intercommunal qu'à l'échelle du Département et des Hauts-de-France.

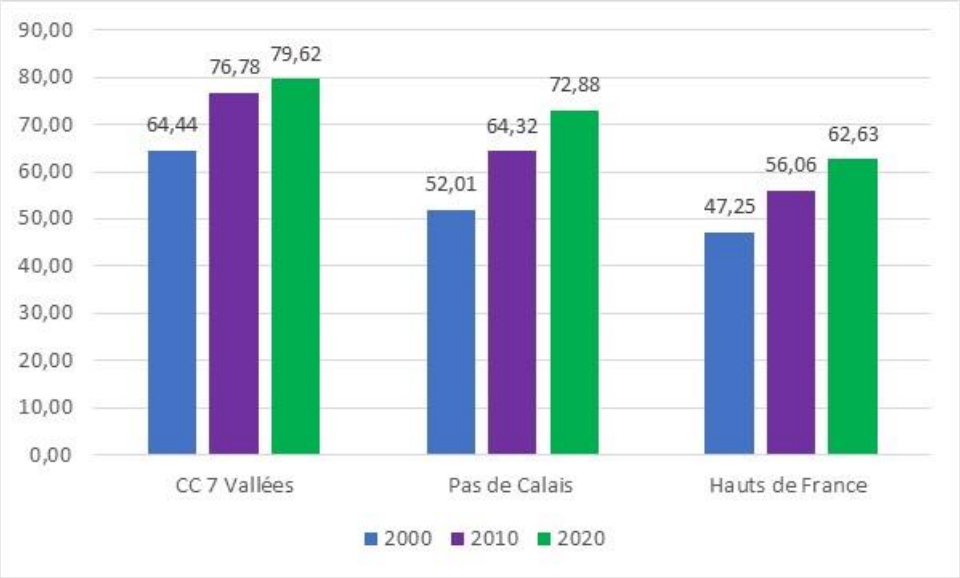

Figure 11. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Bien que le nombre d'UGB par exploitation ait progressé, en valeur absolue l'élevage est passé de 36 986 UGB en 2000 à 28 823 UGB en 2020, soit un recul de 22% depuis 2000. Il est intéressant de constater que l'élevage a également reculé entre 2000 et 2020 au niveau départemental et régional. L'élevage, en recul, s'est ainsi concentré dans un nombre moins grand d'exploitations, traduisant une intensification des pratiques. Le nombre d'UGB total a davantage diminué sur les 7 Vallées (-10,41%) qu'au niveau du Département (- 3,75%) et de la Région (-3,49%).

	2000	2010	2020
CC 7 Vallées	36986	32172	28 823
Pas de Calais	484664	432282	418 086
Hauts de France	1642010	1523406	1 470 248

Tableau 8. Nombre d'UGB par territoire - Source RGA

	2000-2010		2010-2020	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
CC 7 Vallées	-4814	-13,02%	-3349	-10,41%
Pas de Calais	-52382	-10,81%	-14196	-3,75%
Hauts de France	-118604	-7,22%	-53158	-3,49%

Tableau 9. Évolution du nombre d'UGB par territoire - Source RGA

Comparativement aux autres territoires intercommunaux voisins, les 7 Vallées sont légèrement en dessous du nombre moyen d'UGB par exploitation en 2020. Seule la CC du Haut Pays de Montreuillois se distingue par l'importante évolution de son nombre d'UGB par exploitation depuis 2000. En valeur absolue, le nombre d'UGB a diminué sur l'ensemble des territoires intercommunaux (de -4% à -10% de 2010 à 2020).

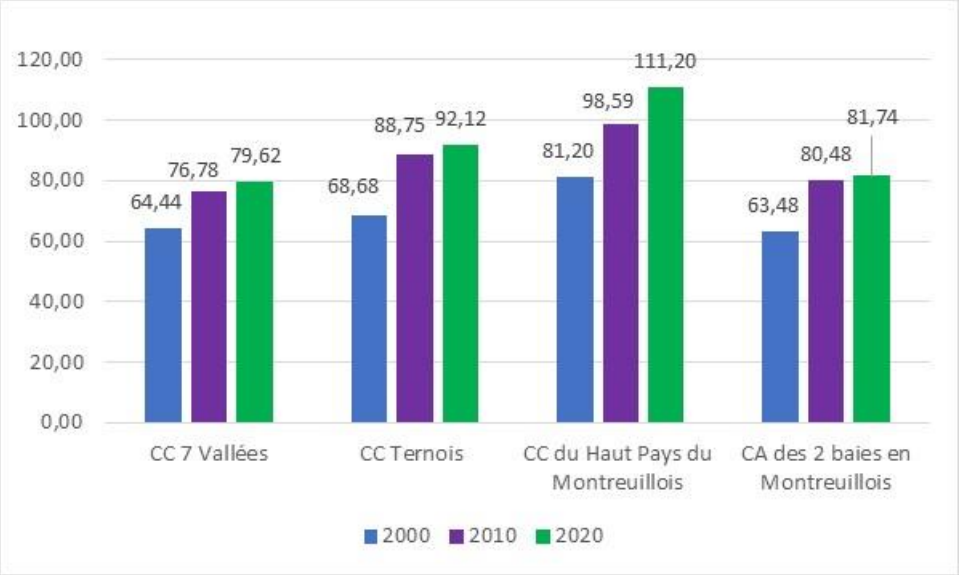

Figure 12. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Le recul des activités d'élevage a des incidences sur l'aménagement du territoire, notamment par la régression des surfaces de prairies pouvant engendrer des problématiques d'érosion, de transferts de matières en suspension vers les eaux superficielles ainsi que de diminution des recharges en eau souterraine.

Evolution du cheptel (en UGB) des exploitations agricoles entre 2000 et 2010

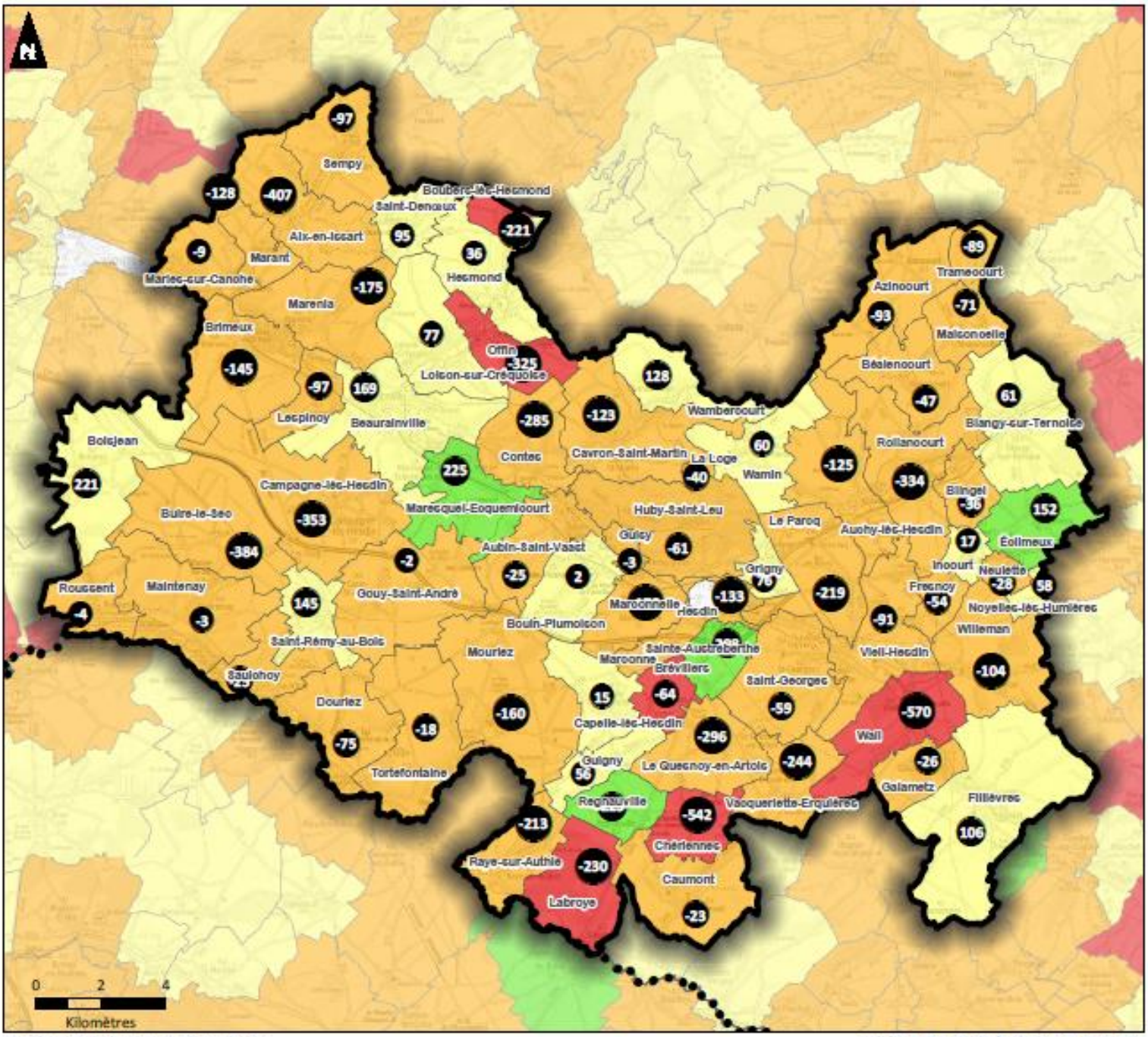

Sources : RGA - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, juin 2022

- Périmètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- Limites départementales

Evolution du cheptel (en UGB) des exploitations agricoles entre 2000 et 2010 :

- > - 50%
- - 50% à - 1%
- Pas d'évolution ou données manquantes
- 1% à 50%
- > 50%

(x) Evolution brute du cheptel (en UGB) des exploitations agricoles entre 2000 et 2010

Evolution du cheptel par catégorie d'animaux

Au sein de la Communauté de Communes des 7 Vallées, le nombre global d'animaux d'élevage a diminué entre 2000 et 2020. On remarque une diminution du nombre d'animaux dans chacune des catégories. Le cheptel ovin a subi la plus grande réduction avec une évolution de -71% entre 2000 et 2020. Viennent ensuite les porcins avec -62%, puis les volailles avec -21% et enfin les bovins, dont le cheptel a le moins évolué entre 2000 et 2020, avec 18% de réduction.

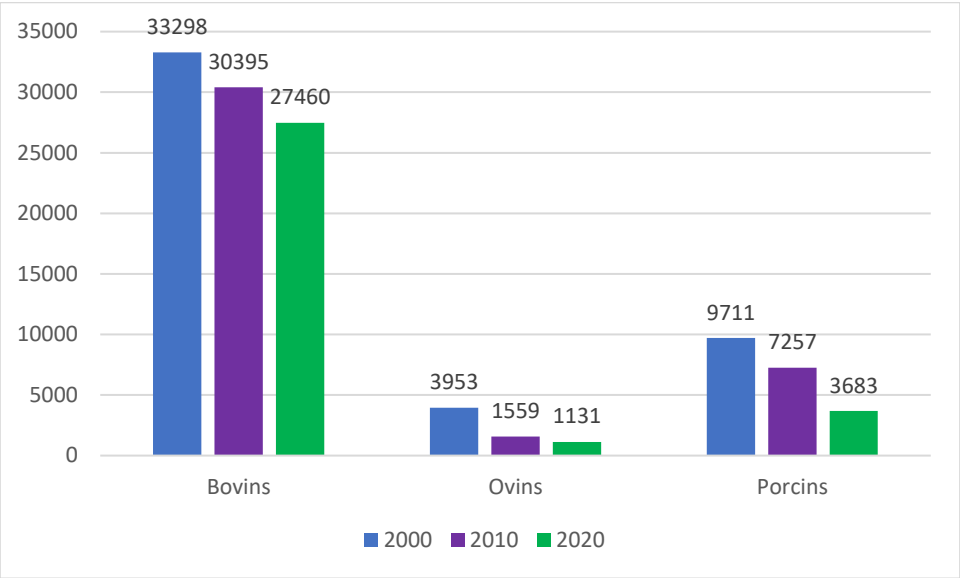

Figure 13. Evolution du nombre de têtes par catégorie d'animaux

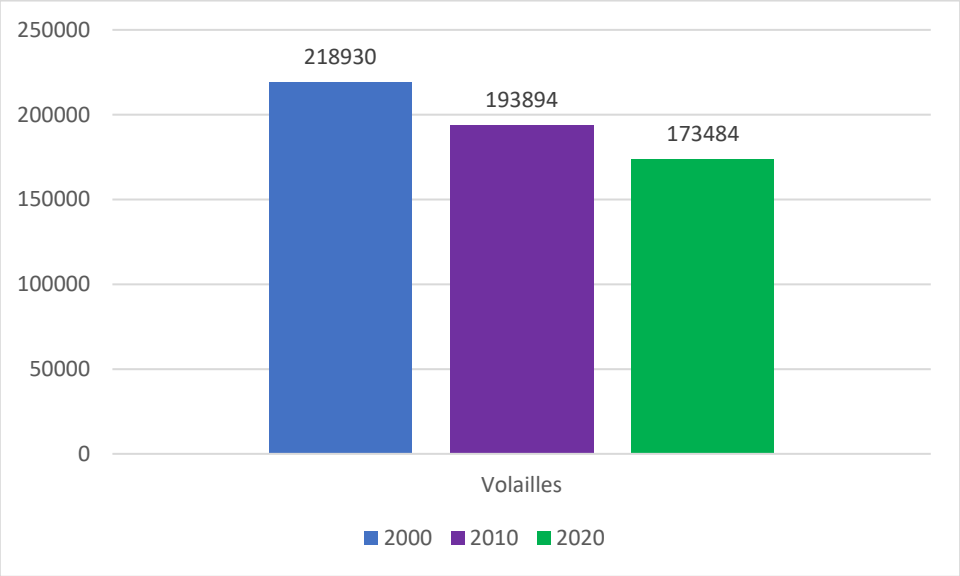

Figure 14. Evolution du nombre de têtes de volaille sur le territoire entre 2000 et 2020

3.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

Les données du recensement agricole 2020 n'étant pas encore diffusées pour la SAU en terres labourables et en surface toujours en herbe, les données utilisées pour ces deux parties seront celles de 2010. Afin d'avoir le même laps de temps sur les graphiques et tableaux, les données du RA 1988 ont été également analysées.

De la même manière que la SAU totale moyenne augmente, les surfaces en terres labourables augmentent également dans le même rythme. Les exploitations agricoles sur le territoire de la CC 7 Vallées ont 7 ha de plus que la moyenne des exploitations sur le département et la région.

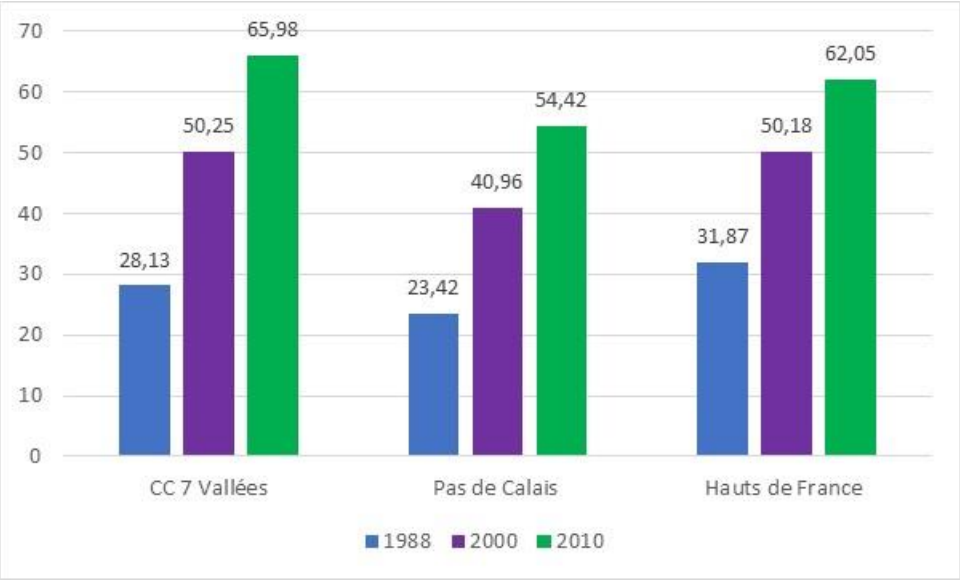

Figure 15. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

En valeur absolue, la CC 7 Vallées a tout de même perdu entre 1988 et 2010 environ 6% des terres labourables, soit environ 1 832 ha. Le Département et la Région des Hauts de France ont également une baisse des terres labourables.

	1988	2000	2010
CC 7 Vallées	29479	28846	27647
Pas de Calais	286733	381718	365767
Hauts de France	1752123	174394	168046

Tableau 10. Surfaces labourables par territoire - Source RGA

L'augmentation des surfaces de terres labourables par exploitation est constatée au niveau des territoires intercommunaux voisins.

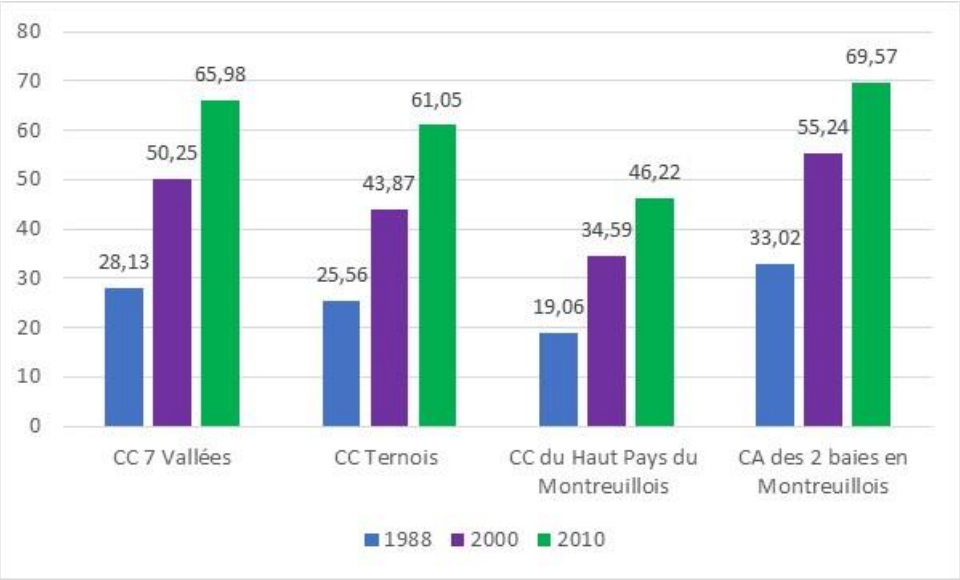

Figure 16. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

La CC 7 Vallées n'est pas le territoire intercommunal du secteur qui a perdu le plus de terres labourables en valeur absolue. Cependant la CC du Haut Pays du Montreuillois a pris 39 ha en terres labourables, ce qui représente 0,16 % d'évolution entre 2000 et 2010. Les autres territoires voisins ont perdu de la SAU en terres labourables entre 2000 et 2010.

	1988-2000		2000-2010	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
CC 7 Vallées	-633	-2,15%	-1199	-4,16%
CC Ternois	121	0,31%	-1471	-3,78%
CC du Haut Pays du Montreuillois	393	1,68%	39	0,16%
CA des 2 baies en Montreuillois	-566	-2,83%	-1356	-6,97%

Tableau 11. Évolution de la SAU en terres labourables - Source RGA

3.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation

Carte 8 - Évolution des Surfaces Toujours en Herbe des exploitations entre 2000 et 2010 - p39

Les surfaces toujours en herbe (STH) correspondent aux prairies permanentes sur le territoire.

De la même façon que les terres labourables, la STH moyenne par exploitation sur la CC 7 Vallées est nettement supérieure à la moyenne du département et de la région (environ +5ha par exploitation).

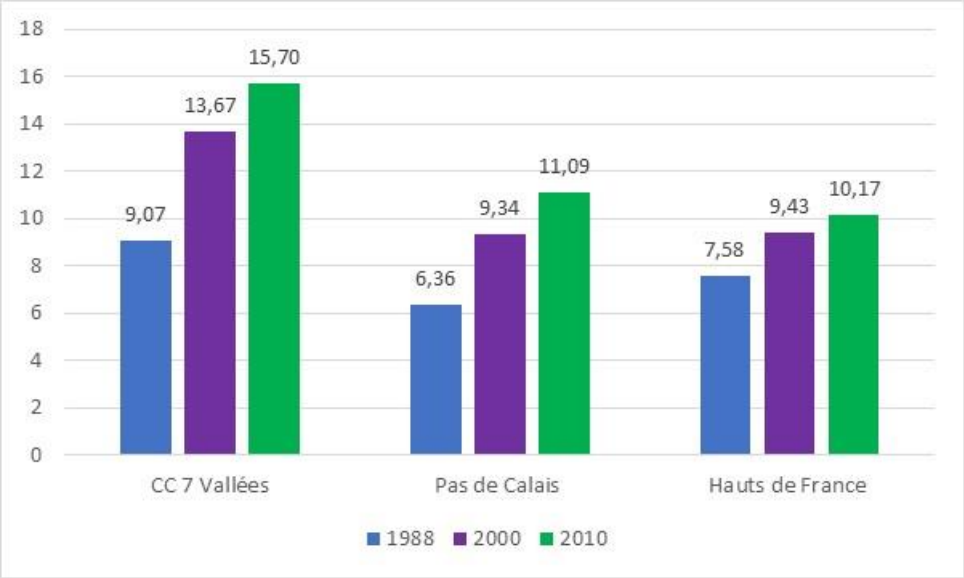

Figure 17. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

Les surfaces toujours en herbe sont ainsi passées de 9 507 ha en 1988 à 6 578 ha en 2010, soit une perte de plus de 30%. Cette tendance s'est également observée dans les mêmes proportions à l'échelle départementale et régionale (-29 % pour le Pas-de-Calais et -34% pour les Hauts-de-France).

Il est important de noter le rôle important des prairies permanentes dans la gestion des ruissellements et des épisodes d'inondation, ainsi qu'en tant que puits de carbone.

	1988	2000	2010
CC 7 Vallées	9507	7844	6578
Pas de Calais	104948	87049	74515
Hauts de France	416693	327633	276277

Tableau 12. Surfaces Toujours en Herbe des exploitations - Source RGA

Comparativement aux territoires voisins, les surfaces toujours en herbe par exploitation ne cessent d'augmenter. La STH par exploitation de la CC 7 Vallées se trouve dans la moyenne des STH des territoires voisins.

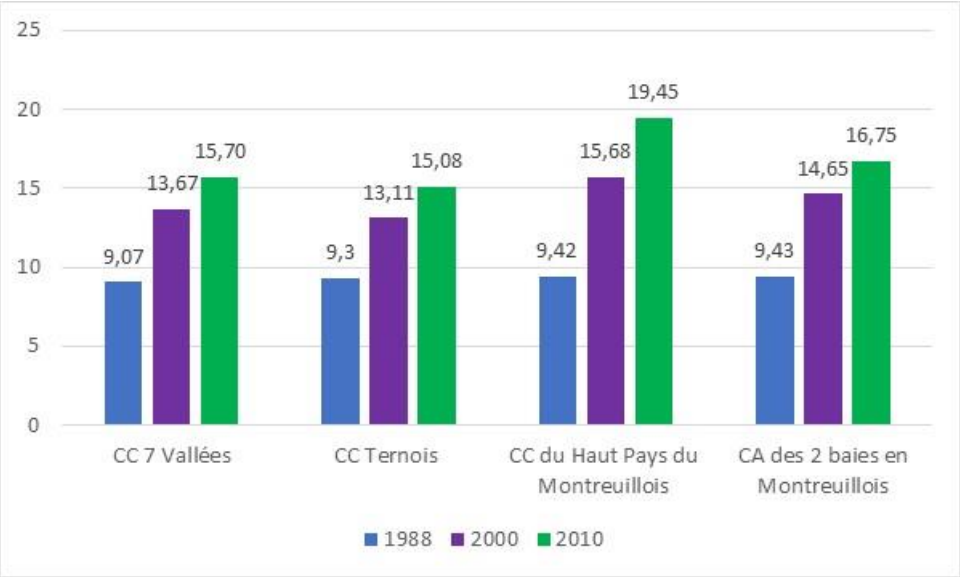

Figure 18. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

Tous les territoires intercommunaux voisins ont vu leurs STH baisser sur le territoire en valeur absolue, allant de -13% à -34% de 1988 à 2010. Le territoire des 7 Vallées se trouve dans la moyenne avec -16,14% entre 2000 et 2010.

	1988-2000		2000-2010	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
CC 7 Vallées	-1663	-17,49%	-1266	-16,14%
CC Ternois	-2486	-17,60%	-2379	-20,44%
CC du Haut Pays du Montreuillois	-779	-6,74%	-755	-7,01%
CA des 2 baies en Montreuillois	-556	-9,73%	-802	-15,55%

Tableau 13. Évolution de la SAU toujours en herbe - Source RGA

Evolution de la superficie agricole utilisée toujours en herbe (SAUh) des exploitations agricoles entre 2000 et 2010

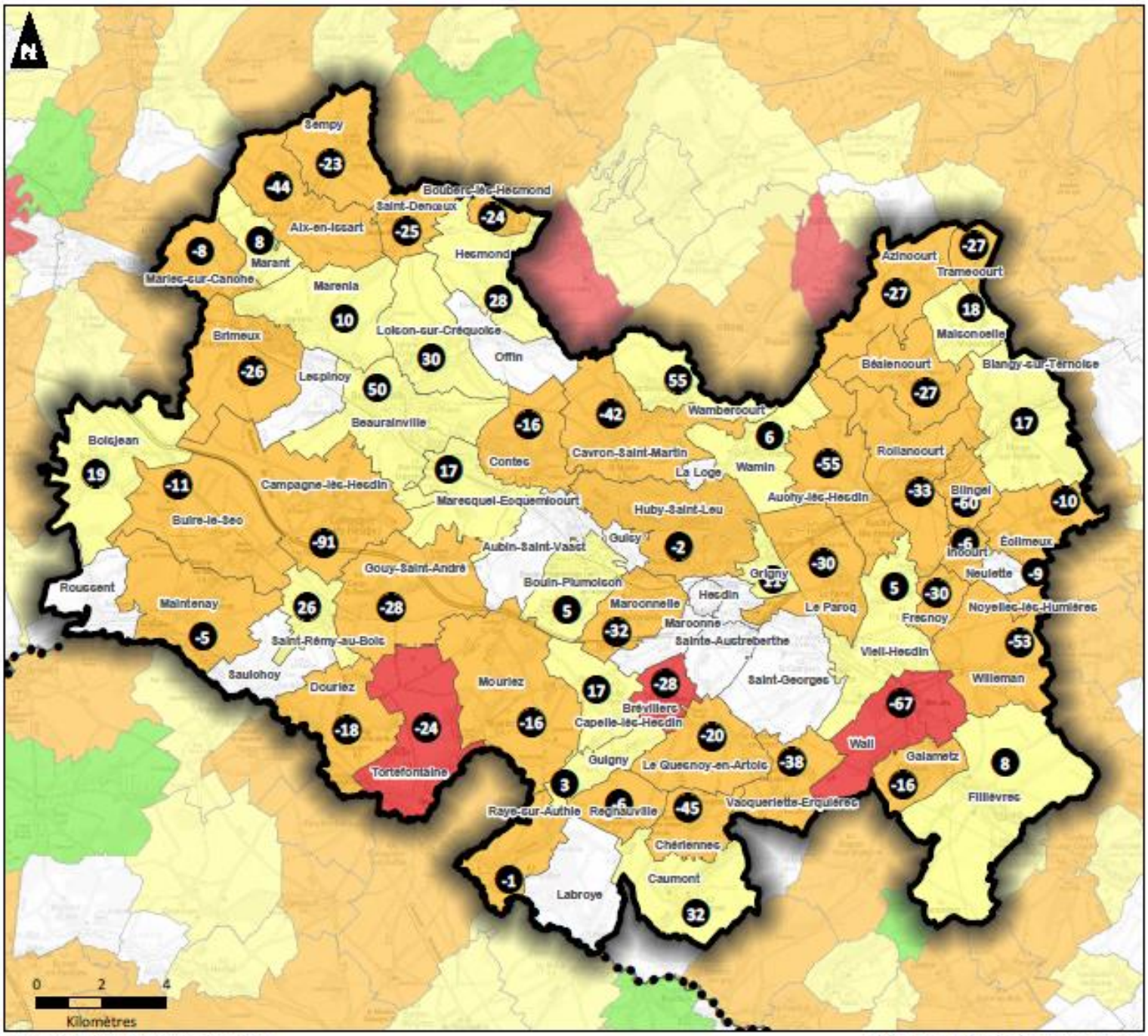

Sources : RGA - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, juin 2022

- Périmètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- Limites départementales

Evolution de la SAUh des exploitations agricoles entre 2000 et 2010 :

- > - 50%
- - 50% à - 1%
- Pas d'évolution ou données manquantes
- 1% à 50%
- > 50%

(x) Evolution brute de la SAUh des exploitations agricoles entre 2000 et 2010

CHAPITRE 4. ANALYSE DES DONNEES D'OCCUPATION DU SOL AGRICOLE ET AGRONOMIQUE

4.1 Registre Parcellaire Graphique

4.1.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

4.1.2 Sur le territoire Sept Vallées

Sur le territoire intercommunal, l'analyse s'est portée sur les années 2010 et 2020. Les surfaces suivantes par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Libellé Groupe Culture	Surfaces (ha)	Pourcentage	Surfaces (ha)	Pourcentage
	2010		2020	
Céréales (blé, maïs, orge, sorgho, etc.)	16 668	46,60	15 592	43,61
Prairies	7 956	22,24	7238	20,24
Plantes à fibres et plantes industrielles diverses (lin, betterave, etc.)	3 385	9,46	4 919	13,76
Fourrages annuels (maïs fourrage et ensilage, plantes sarclées fourragères, légumineuses fourragères, etc.)	2 962	8,28	2 932	8,20
Pommes de terre	1 178	3,29	2 240	6,27
Oléagineux (colza, soja, tournesol, etc.)	1 718	4,80	1 731	4,84
Légumes frais, plants de légumes, ou fraises	671	1,88	809	2,26
Jachères	413	1,15	151	0,42
Protéagineux et légumes secs pour leur graine (pois, féverole, lupin, etc.)	812	2,27	131	0,37
Fleurs et plantes ornementales	3	0,01	3	0,01
Vignes	0	0,00	3	0,01
Cultures fruitières	s	s	3	0,01
Plantes à parfum, aromatiques, médicinales	0	0	s	s
s = secret statistique				

Tableau 14. Registre Parcellaire Graphique sur les 7 Vallées

L'assolement moyen est représenté ci-après. Les cultures céréalières sont majoritaires sur le territoire avec44%. Les prairies arrivent en second et les cultures de plantes à fibres (lin) et plantes industrielles arrivent en troisième position.

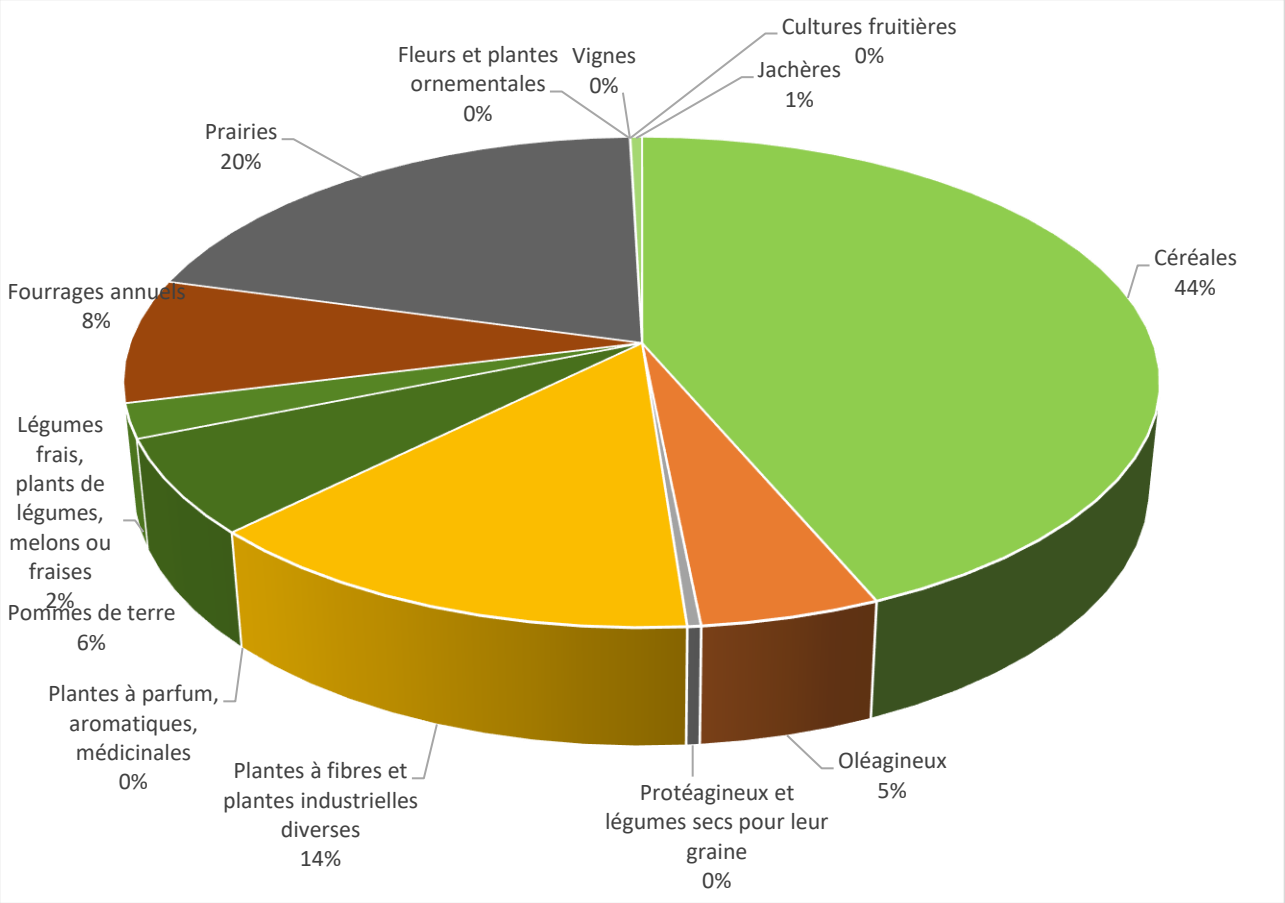

Figure 19. Assolement moyen sur le territoire intercommunal en 2020

4.2 Qualité agronomique des terres

Le référentiel Régional Pédologique de Nord-Pas-de-Calais indique que la grande majorité des sols sur le territoire intercommunal sont des sols limoneux éoliens et localement crayeux de plateaux de la partie centrale du Haut-Pays. Il s'agit majoritairement de brunisols à hauts rendements. La valeur agronomique des terres est ainsi importante sur les zones de plateau à travers la présence de bonnes terres limoneuses.

Le long de la Canche et de ses affluents, le sol caractérisé est un sol sous prairie, fortement à très fortement hydromorphe, des alluvions limoneuses des vallées artésiennes. Ce sol est caractérisé par des fluviosols. Ils sont constitués de matériaux fins (argiles, limons, sables) pouvant contenir des éléments plus ou moins grossiers (cailloux, galets) et sont généralement inondables en période de crue.

Le long de l'Authie, différents types de sols sont présents :

- Sols sous landes et prairies, fortement à très fortement hydromorphes, des alluvions tourbeuses de la vallée de l'Authie. Caractérisé à 70% par des histosols. Ils sont composés majoritairement par de la matière organique (débris végétaux) sous forme de tourbe ;
- Sols sous prairies, fortement à très fortement hydromorphes, des alluvions limoneuses des vallées artésiennes caractérisés en totalité par des fluviosols ;
- Sols des bordures de plateaux limoneux-argileux, localement caillouteux du Ponthieu caractérisé à 35% par des calcosols. Ce sont des sols moyennement épais (plus de 35cm d'épaisseur) développés à partir de matériaux calcaires.

La richesse agronomique exceptionnelle des terres cultivables de la région, combinée à des conditions climatiques tempérées et favorables aux cultures et à l'herbe, constituent le socle d'une économie agricole et agro-alimentaire puissante et variée.

4.3 Consommation foncière sur les 7 Vallées

Carte 9 - Occupation du sol agricole en 2018 - p45

L'occupation du sol sur la CC 7 Vallées est essentiellement des terres arables exploitées par les agriculteurs.

Carte 10 - Consommation d'espaces entre 2009 et 2020 - p46

Carte 11 - Consommation d'espaces et type de consommation entre 2009 et 2020 - p47

Entre 2009 et 2020, 147 ha ont été consommés à l'échelle de la communauté de communes des 7 vallées. Parmi cela, 100 ha ont été destinés pour l'habitat et 40 ha pour les activités économiques.

En comparaison avec les territoires voisins, la CC des 7 Vallées a consommé moins d'espaces que la CC du Ternois et le département du Pas-de-Calais.

Communauté de communes des 7 Vallées	Communauté de communes du Ternois	Département du Pas-de-Calais
69 communes – 497 km²	**103 communes – 633 km²**	**890 communes – 6 671 km²**
147 ha de consommés entre 2009 et 2020 --> **2,13 ha par commune**	**223 ha** de consommés entre 2009 et 2020 --> **2,16 ha par commune**	**5 943 ha** de consommés entre2009 et 2020 --> **6,67 ha par commune**
Soit 0,29 % du territoire de la CC 7 Vallées	**Soit 0,35 % du territoire de la CC du Ternois**	**Soit 0,89 % du territoire du département du Pas-de-Calais**
Soit 0,0049 ha/habitant de la CC des 7 Vallées	**Soit 0,0059 ha/habitant de la CC du Ternois**	**Soit 0,0041 ha/habitant du Pas de Calais**

Tableau 15. Comparaison de la consommation d'espaces sur les 7 Vallées, le Ternois et le Pas-de-Calais.

Carte 12 - Taux d'espace consommé par rapport à la surface communale entre 2009 et 2020 - p48

La majorité des communes de la CC 7 Vallées ont consommé entre 0 et 1 % de leur surface communale. Les communes d'Incourt, Neulette et Hesdin n'ont pas consommé d'espace entre 2009 et 2020.

En revanche, les communes d'Aubin-Saint-Vaast et de Sainte-Austreberthe ont consommé entre 1 et 2,5% de leur superficie communale. La commune de Marconne a consommé plus de 2,5% de sa surface entre 2009 et 2020.

Occupation du sol en 2018
IFEN

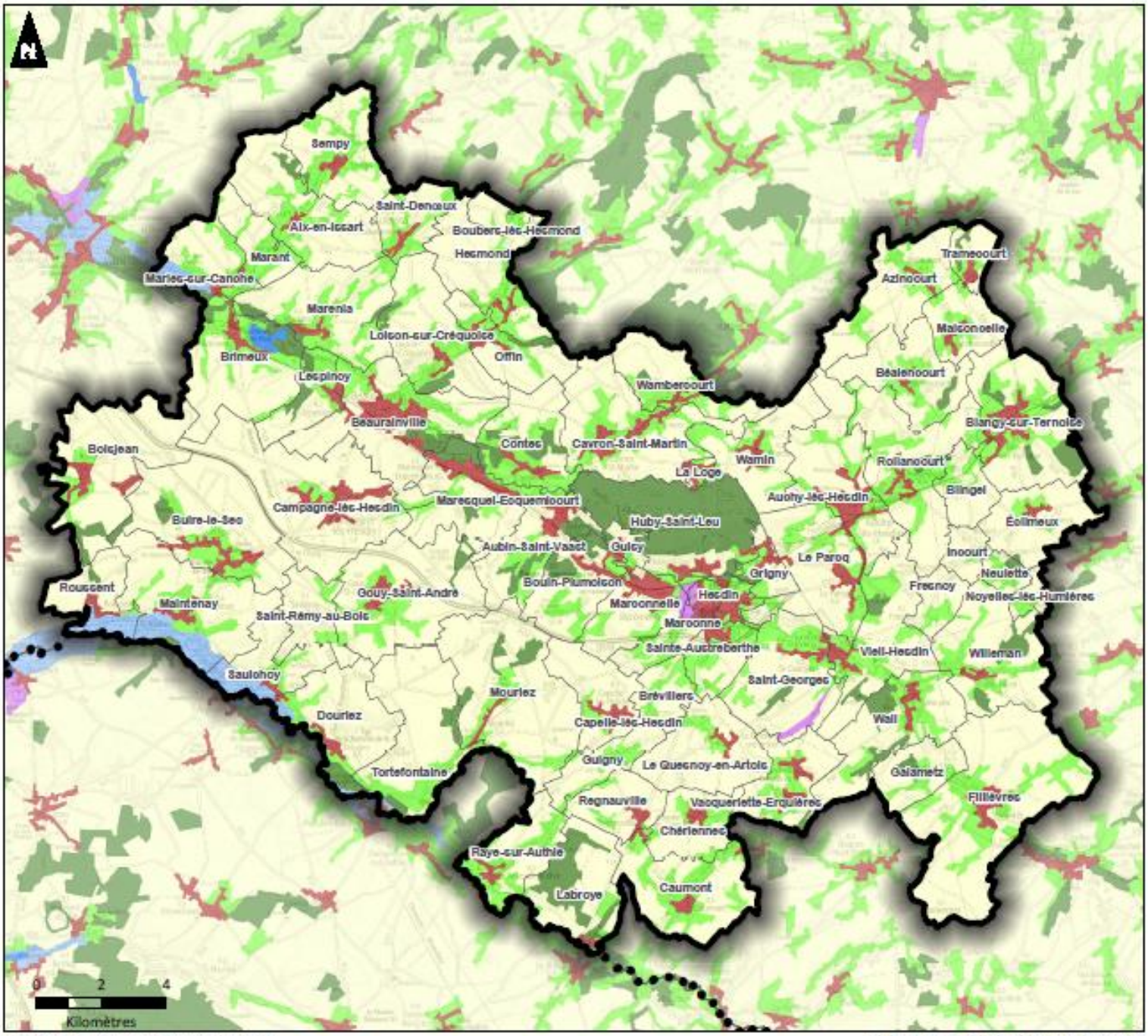

Sources : IFEN - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, juin 2022

- Périmètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- Limites départementales

Occupation du sol :

- Zones urbanisées
- Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
- Terres arables et vergers
- Prairies
- Forêts et milieux semi-naturels
- Marais
- Surfaces en eau

Consommation d'espace entre 2009 et 2020

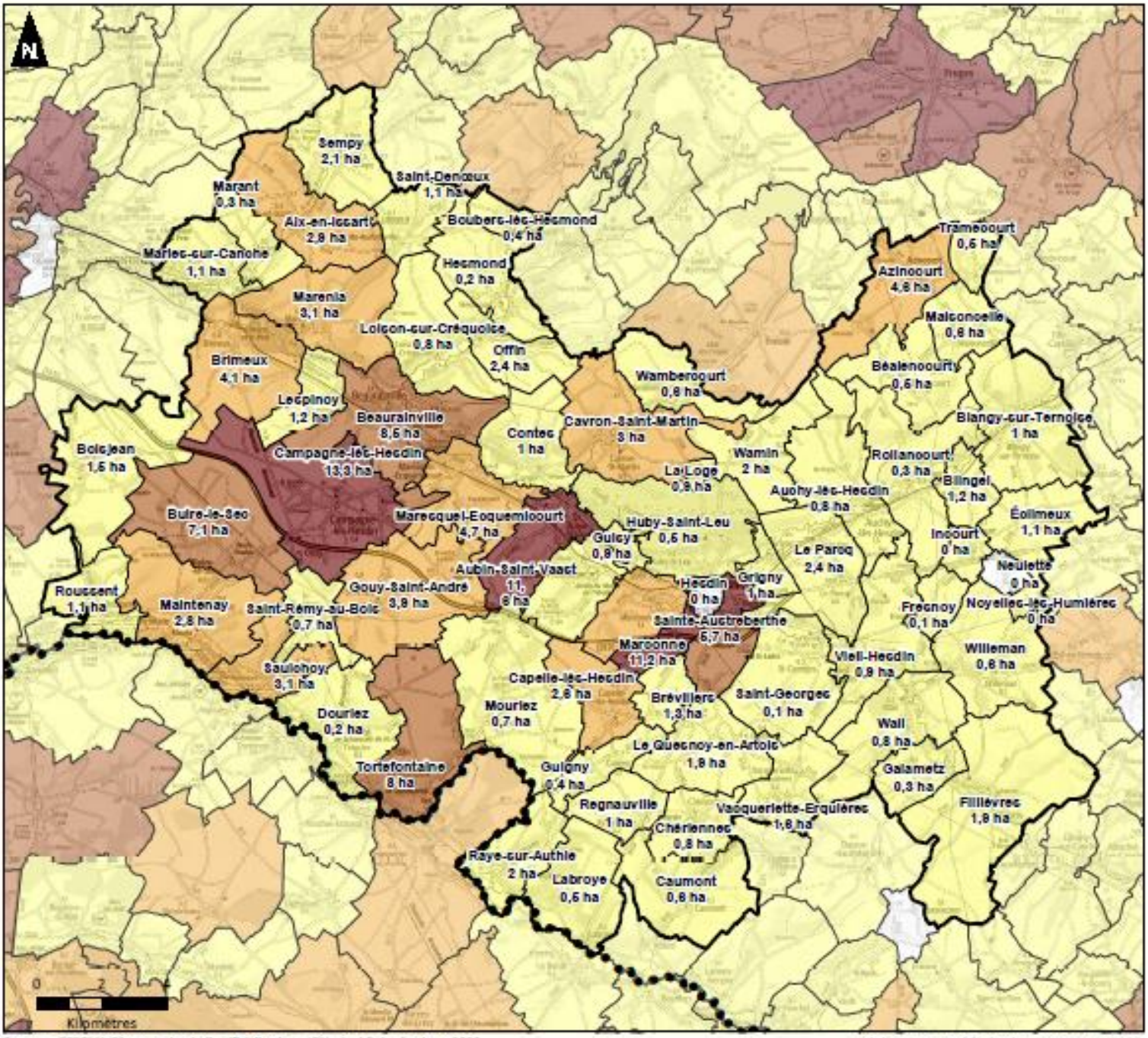

Sources : CEREMA Observatoire de l'artificialisation - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, mars 2022

- Périmètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- Limites départementales

Consommation d'espace entre 2009 et 2020 :

- Pas de consommation
- Moins de 2,5 ha
- Entre 2,5 et 5 ha
- Entre 5 et 10 ha
- Plus de 10 ha

Consommation d'espace entre 2009 et 2020

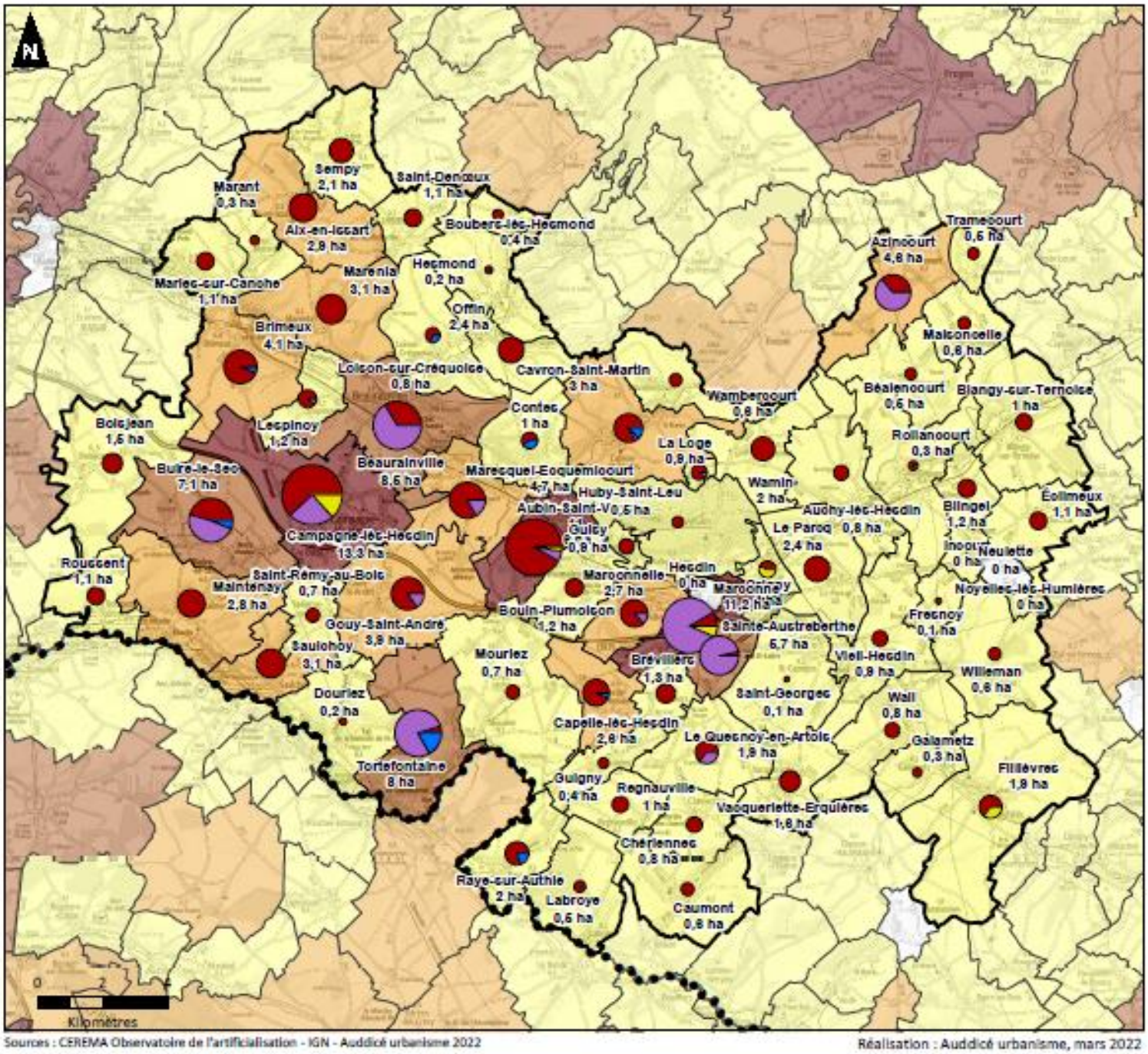

Sources : CEREMA Observatoire de l'artificialisation - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, mars 2022

- Périmètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- Limites départementales

Consommation d'espace entre 2009 et 2020 :

- Pas de consommation
- Moins de 2,5 ha
- Entre 2,5 et 5 ha
- Entre 5 et 10 ha
- Plus de 10 ha

Répartition :

150 000

- Habitat
- Activité
- Mixte
- Inconnu

Taux d'espace consommé par rapport à la surface communale entre 2009 et 2020

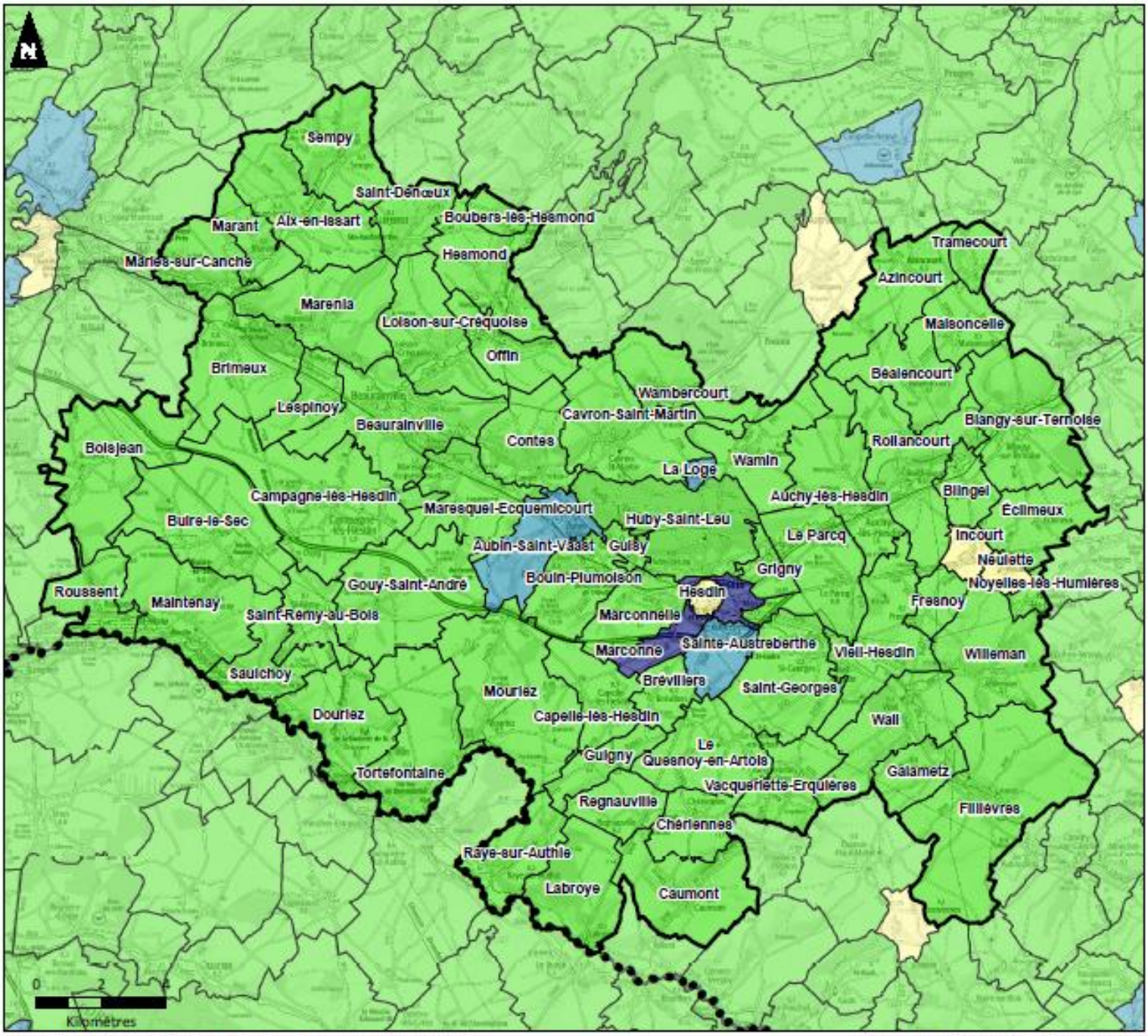

Sources : CEREMA Observatoire de l'artificialisation - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, mars 2022

- Périmètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- Limites départementales

Taux d'espace consommé par rapport à la surface communale entre 2009 et 2020 :

- Pas d'espace consommé
- Entre 0 et 1 %
- Entre 1 et 2,5 %
- Plus de 2,5 %

CHAPITRE 5. FILIERES AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES

5.1 Filière agroalimentaire en France

La filière agroalimentaire regroupe les entreprises de transformation des produits agricoles et alimentaires. Composée à 98% par les micro-entreprises et les PME, les industries de la viande et du lait emploient 59% des effectifs du secteur et les coopératives agroalimentaires produisent 61% du chiffre d'affaires du secteur en 2019.

En 2019, la filière représente 16 431 entreprises, 436 547 Équivalent Temps Plein et 197,5 Milliards d'Euros de chiffre d'affaires.

5.2 Filière agroalimentaire en Hauts de France

Source : les industries de l'agro-alimentaire : un pilier de l'économie des Hauts-de-France – Décembre 2017

Les conditions pédoclimatiques très favorables à l'agriculture, associées aux compétences des agriculteurs, ont permis de placer la région en tête de bon nombre de spécialités agricoles. Au total, ce sont 40 productions agricoles différentes pour lesquelles les Hauts-de-France tiennent les 5 premières marches du podium national. Et parmi les plus symboliques, la région est la 1ère de France pour le blé tendre, la betterave sucrière, l'endive, les pommes de terre (plant, consommation, fécule) ou encore les petits pois.

La puissance des capacités de production, la qualité et la diversité de ces ressources agricoles se sont transmises aux industries agroalimentaires régionales, ainsi qu'aux activités de négoce et de logistique qui sont indispensables à la valorisation de ces volumes exceptionnels, bruts ou transformés.

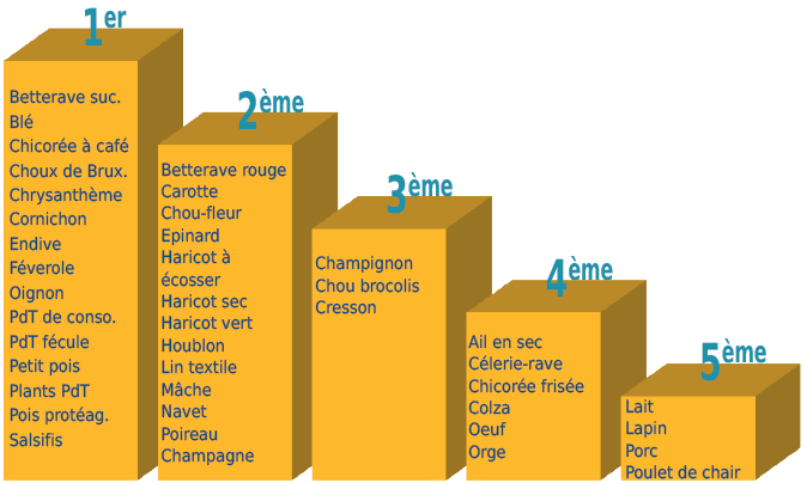

Figure 20. Rang de la région Hauts-de-France dans les productions nationales sur les volumes produits - source : Agreste - SAA 2015

La diversité est certainement le qualificatif qui caractérise le mieux des industries de l'agro-alimentaire (IAA) en Hauts-de-France. En effet, toutes les activités de l'agro-alimentaire sont présentes sur le territoire et la fusion des deux régions Nord-Pas de Calais et Picardie est venue renforcer cette situation.

Première force de la région, la production et la transformation de pommes de terre avec 57% des emplois français situés dans la région (notamment grâce à la présence de McCain à Béthune et à Harnes). De même,

les Hauts-de- France sont le premier employeur de France pour la transformation des fruits et légumes (19% de l'emploi), mais aussi pour celle des céréales, grains et produits amylacés (39% de l'emploi) avec comme tête de file Roquette, mais aussi Tereos Syral.

Outre ces pôles positions, les Hauts-de-France sont présents dans chaque filière de l'agroalimentaire et occupent toujours une place de choix : 3ème pourvoyeur d'emplois dans la filière des corps gras (17% de l'emploi national), 4ème pour la filière pain, pâtisserie, boulangerie, biscuiterie, pâtes.

L'exploitation des chiffres permet de mettre en avant le leadership de la région en termes d'emplois dans la production de sucre (38% de l'emploi national avec la présence de Tereos et de Saint-Louis sur le territoire), mais aussi dans la production de glaces et sorbets (Häagen-Dazs, Nestlé Grand Froid…) avec 29% de l'emploi national.

Les Hauts-de-France brillent également dans la fabrication de bières, en se classant comme seconde région employeuse derrière le Grand-Est avec 24% de l'emploi national.

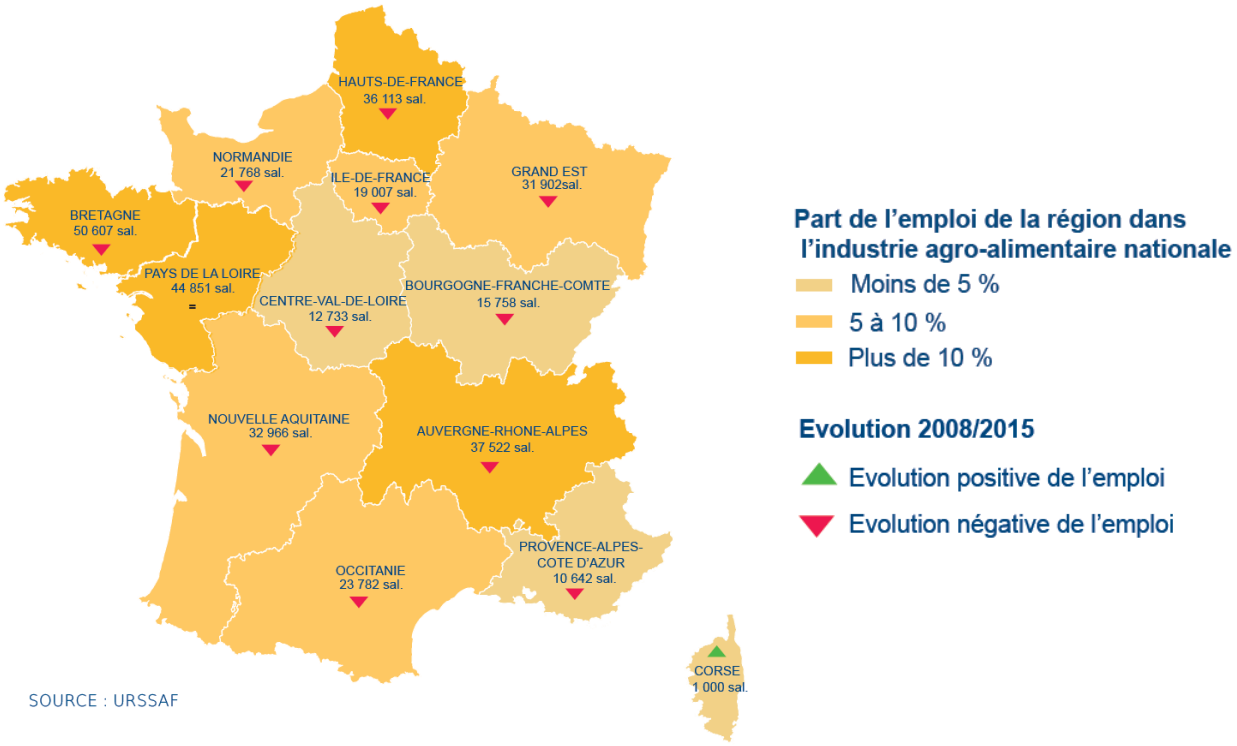

Figure 21. Les Hauts-de-France : 4ème région agro-alimentaire française en 2015 – Source : URSSAF

5.3 Entreprises agroalimentaires sur les 7 Vallées

Sur le territoire intercommunal, les entreprises agroalimentaires suivantes sont recensées :

Établissement	Commune	Type	Effectif
Germicopa	Auchy lès Hesdin	Plants Pomme de Terre	10 à 19
Nestlé Purina Petcare	Marconnelle	Alimentation pour animaux de compagnie	>300
Lebel Viande Services	Gouy-Saint-André	Découpe et charcuterie – salaison	15 à 44
Eurovanille	Gouy-Saint-André	Autres ingrédients et PAI	50 à 99
Fauconnier	Marconne	Production de boissons alcoolisées hors bières	40 à 99
Brasserie Saint Loupoise	Huby-Saint-Leu	Brasserie	0 à 9
Brasserie Quentovic	Beaurainville	Brasserie	1 à 2

Tableau 16. Recensement des entreprises de la filière agro-alimentaire sur les 7 Vallées

De nombreuses industries agroalimentaires sont situés à proximité du territoire intercommunal, notamment sur la Communauté de Communes du Ternois (Bigard, Herta, Prospérité fermière–Ingrédia), mais également sur la communauté de commune du Haut Pays du Montreuillois avec la société Macquet, spécialiste de la viande d'agneau de Fruges et Les Naturelles du Haut Pays. Enfin, d'autres industries agroalimentaires se trouvent également à proximité de la Communauté de Communes des 7 Vallées :

- L'usine Pasquier à Vron sur la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ;
- Les délices des 7 Vallées à Tincques sur la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ;
- Pasquier à Aubigny-en-Artois sur la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

CHAPITRE 6. PROJETS EN COURS TOUCHANT L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE

6.1 La stratégie ClimAgri Ternois 7 Vallées

La problématique des Gaz à Effet de Serre (GES) et, plus largement, de l'adaptation au changement climatique, a très tôt fait partie de la politique publique menée par le Ternois et les 7 Vallées et, depuis une dizaine d'années, le territoire a eu comme ambition de développer une agriculture respectueuse de l'environnement, économe, et proche du territoire (Stratégie ClimAgri du Ternois 2014-2018).

Fort de cette dynamique, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Ternois 7 Vallées a souhaité construire un programme d'actions adapté au contexte actuel. Cette démarche s'inscrit dans un cadre plus global puisque le PETR a en parallèle élaboré un PCAET et souhaite affiner sa vision sur le volet agricole au regard d'enjeux importants et spécifiques à son territoire rural.

La stratégie ClimAgri 2020-2030 s'articule autour de 5 axes stratégiques, 11 axes opérationnels (dont 2 leviers transversaux) et 24 actions et vise à contribuer aux objectifs suivants :

- Réduire les émissions de GES, diminuer les consommations énergétiques et tendre vers l'autonomie alimentaire des élevages ;
- Développer des pratiques culturales moins énergivores et plus favorables au maintien d'un milieu de qualité ;
- Augmenter le stockage carbone ;
- Développer le potentiel de production d'énergie renouvelable ;
- Favoriser l'expérimentation, sensibiliser le plus grand nombre et valoriser la filière agricole.

6.2 Le Projet Alimentaire Territorial pour le Ternois 7 Vallées

Qu'est-ce que le PAT ?

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux (PAT) permettent de fédérer les acteurs de la filière agroalimentaire d'un territoire, producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs, dans le but d'y développer une agriculture durable et une alimentation de qualité, accessible à tous. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé et sont élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

Vers un PAT Ternois 7 Vallées

Impliqué depuis une dizaine d'années dans la mise en œuvre d'actions visant à améliorer les pratiques alimentaires sur le territoire, le PETR a souhaité poursuivre cette dynamique multi-partenariale. En 2021, le territoire s'est engagé dans la définition de son Projet Alimentaire Territorial afin d'élaborer de manière concertée une feuille de route concrète à l'échelle du Ternois 7 Vallées.

Lauréat de l'Appel à Projet du Programme National pour l'Alimentation – volet 1 en 2021, le PETR a pour ambition de développer un système alimentaire territorialisé et résilient, permettant l'accès à tous à une alimentation locale et de qualité et propice à la création d'activité rémunératrice.

Le Diagnostic du PAT Ternois 7 Vallées

Porté par le PETR Ternois 7 Vallées, le PAT englobe 2 Communautés de Communes (Ternois Com et 7 Vallées). Le diagnostic du système alimentaire du PETR a été réalisé en juillet 2022. Il comporte 12 fiches apportant des informations sur les pratiques de consommation alimentaire du territoire et l'offre alimentaire du PETR.

Diagnostic de la consommation alimentaire	
A. Les consommateurs	
Fiche 1 :	Accessibilité sociale, nutrition et santé
B. Place des produits locaux dans les différents lieux de consommation	
Fiche 2 :	Réseau de détail et grande distribution
Fiche 3 :	Circuits de proximité
Fiche 4 :	Restauration collective
Fiche 5 :	Restauration commerciale et gastronomie

Tableau 17. Structuration du diagnostic de la consommation alimentaire

Ces fiches sont résumées ci-dessous avec les informations les plus importantes.

Le taux de pauvreté du territoire, située autour de 18% est supérieur de 3,5 points au taux de pauvreté national. Le territoire fait donc face à une certaine précarité économique pour une partie de cette population. Les difficultés rencontrées pour accéder à une alimentation saine sont multiples, comme la précarité économique, l'isolement géographique ou la difficulté de cuisiner des produits bruts.

De plus, la majorité des communes du territoire ne présente aucune offre en point de vente alimentaire traditionnel. Ainsi 42% de la population réside sur une commune avec une offre inexistante, contre 11% à l'échelle du département.

Cependant, le territoire compte un nombre important de points de vente de produits locaux, la vente à la ferme dominant les modes de distribution avec près de 60 points de vente. On note la présence d'une dizaine de marchés hebdomadaire et produits du terroir, de dispositif de vente en ligne, de distributeurs automatiques et drive fermier.

Enfin, une opportunité d'approvisionnement local des restaurateurs existe, notamment grâce à la proximité de Ternois 7 Vallées, avec la Côte d'Opale et la baie de Somme qui attirent les touristes. Ainsi, les restaurateurs ont des démarches individuelles d'approvisionnement en direct auprès des agriculteurs du territoire, mais les acteurs institutionnels et professionnels du tourisme identifient surtout plusieurs difficultés dans sa mise en œuvre effective.

Diagnostic de l'offre alimentaire	
A. Dynamiques agricoles du territoire	
Fiche 6 :	Installation / Transmission / foncier
Fiche 7 :	Productions sous signe de qualité et environnement
Fiche 8 :	Agriculteurs en circuits courts
B. Organisation des filières alimentaires et place des démarches de proximité	
Fiche 9 :	Filière viande
Fiche 10 :	Filière lait
Fiche 11 :	Filière fruits et légumes
Fiche 12 :	Filière grandes cultures alimentaires

Tableau 18. Structuration du diagnostic de l'offre alimentaire

Ces fiches sont résumées ci-dessous avec les informations les plus importantes.

Le territoire est dynamique en matière d'installation et est une des régions qui installe le plus en Hauts-de France. Pour autant les enjeux de transmissions sont bien là avec une dynamique de départs plus importante en nombre que les installations sur Ternois 7 Vallées. Les surfaces libérées partent à l'agrandissement des exploitations existantes et il s'agit donc d'aider à transmettre pour une nouvelle installation.

Au contraire, le territoire est peu dynamique concernant les Signes Officielles de Qualité (SIQO) et l'Agriculture Biologique qui y sont très peu déployés. On note majoritairement la présence de Label Rouge, liée à l'activité d'élevage du territoire.

Cependant, on peut noter que les circuits courts se sont fortement développés sur le territoire en 10 ans, avec une offre plutôt diversifiée : produits laitiers, viande, fruits et légumes, etc. La vente directe est la forme la plus courante d'engagement en circuits courts (83% des exploitations engagées).

Concernant les différentes filières d'élevage du territoire, la taille du cheptel bovin allaitant du territoire connaît une légère augmentation contrairement au nombre d'exploitations qui diminue. En parallèle, les autres filières animales (volailles de chair, ovins et porcins) connaissent une baisse importante de leur cheptel. La filière bovin lait connaît des dynamiques de diminution de son cheptel ainsi que des exploitations détenant des bovins laitiers.

Enfin, pour ce qui est des cultures, les surfaces en légumes ont considérablement augmenté en 10 ans, avec 2163 hectares cultivés contre 1218 en 2010. 213 exploitations produisent des légumes sur le territoire, mais seulement 7 exploitations seraient spécialisées en maraîchage. La majorité de la production reste des céréales avec 88% des exploitations du territoire qui en produisent (44% de la SAU). On constate une légère diminution des surfaces et une baisse plus notable du nombre d'exploitations en cultivant.

- **La Capacité d'approvisionnement théorique du PETR Ternois 7 Vallées**

D'après le diagnostic du PAT Ternois 7 Vallées, la mise en relation des besoins de la population de Ternois 7 Vallées avec les volumes théoriques produits sur le territoire montre une production largement excédentaire pour les grandes cultures, légumes et systèmes d'élevages bovins et volailles. Néanmoins, il s'agit de systèmes d'exploitation, qui, de par leur dimensionnement, favorisent les circuits longs et un écoulement des productions à l'extérieur du territoire. L'enjeu du territoire est donc de faciliter la mise en relation de l'offre et de la demande du territoire, en structurant des filières autour d'outils intermédiaires et en mettant en interaction des acteurs. Des manques clairs sont constatés sur les fruits, et les produits à base de lait de chèvre et brebis.

Les actions déjà menées sur le territoire

Accompagner les établissements scolaires

Depuis 2017, le PETR et le CPIE Val d'Authie proposent un accompagnement technique et pédagogique à destination des établissements scolaires. L'objectif est de mobiliser largement l'ensemble de l'établissement et de l'engager dans une démarche d'amélioration continue via l'outil Mon Restau Responsable pour favoriser la bonne prise en compte des objectifs de la loi EGALIM.

Le PETR et le CPIE accompagnent aujourd'hui 4 établissements sur le territoire :

- Le Lycée Albert Châtelet – labellisé Mon Restau Responsable en 2019
- La Maison Familiale et Rurale de Rollancourt – labellisée Mon Restau Responsable en 2021
- Le Collège d'Auxi-le-Château depuis 2020
- Le Collège d'Auchy-lès-Hesdin depuis 2020

- **Développer les circuits alimentaires locaux**

Développer des circuits alimentaires de proximité en renforçant les liens entre chaque acteur de la filière (producteurs, restaurateurs, commerçants, consommateurs, etc.) est primordial. Depuis 2015, la Brochure Pauses Gourmandes en Ternois 7 Vallées référence les producteurs locaux du territoire. Mise à jour en 2021, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais et l'Office de Tourisme Vallées d'Opale, elle présente les producteurs locaux, les magasins de produits du terroir, les marchés, les distributeurs automatiques.

- **Sensibiliser aux enjeux de l'alimentation durable de manière ludique**

Chaque année depuis 2017, le PETR en partenariat avec de nombreux acteurs locaux, coordonne l'opération « Automne Gourmand en Ternois 7 Vallées ».

Cet évènement à destination du grand public vise à sensibiliser aux enjeux de l'alimentation durable : les circuits de proximité, les produits du terroir, la lutte contre le gaspillage alimentaire, une alimentation variée et équilibrée, etc.

6.3 Dispositifs d'aide au milieu agricole

6.3.1 Mesures agro-environnementales et climatiques

Qu'est-ce qu'une MAEC ?

Les MAEC sont des contrats d'une durée de 5 ans qui prévoient une indemnisation des pratiques environnementales réalisées volontairement par les agriculteurs, fondée sur des surcoûts et manques à gagner qu'elles entraînent.

Les MAEC constituent un des outils majeurs du second pilier de la PAC pour accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire des pressions sur l'environnement et maintenir les pratiques sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition de ces dernières ou de modification en faveur de pratiques moins respectueuses de l'environnement.

A l'image de la diversité des territoires, les MAEC sont multiples pour répondre aux enjeux :

- entretenir les éléments paysagers : haies, arbres, mares ;
- gérer les prairies de manière plus extensive ;
- réduire les produits phytosanitaires ou mettre en place du semis direct sur les sols cultivés ;
- prendre un engagement global à l'échelle de l'exploitation sur plusieurs thématiques (phytosanitaires, fertilisation, diversification culturale et rotation, autonomie fourragère) grâce aux MAEC « Systèmes ».

Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les agriculteurs, personnes physiques ou morales exerçant une activité agricole dans la région Hauts-de-France (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne et Oise).

Sur le territoire 7 Vallées

Quatre enjeux MAEC concernent le territoire des 7 Vallées :

- Enjeu eau potable ;
- Enjeu érosion ;
- Enjeu biodiversité ;
- Enjeu zone humide.

D'après le bilan MAEC 2015-2021, 52 dossiers ont été réalisés sur la CC7V (hors agriculteurs ayant des parcelles le long de l'Authie). Cela a permis :

- 54.34 ha réimplantés en herbe pour 5 ans ;
- 186.5 ha de prairies sans fertilisant pour 5 ans ;
- 88.53 ha de prairies en retard de fauche ;
- 52.65 kms de haies entretenus entre le 01/10 et le 01/03 ;
- 30 arbres têtards engagés ;
- 198 ml de ripisylves engagées ;
- 1024 ml de fossés entretenus ;
- 25.15 ha engagés dans la MAEC « réduction de phytos » pour 5 ans ;
- 57 ha engagés en MAEC système Polyculture-élevage (diminution de 50 % des phytos sur 5 ans, augmentation de la part en herbe par rapport au maïs) ;
- 101.02 ha engagés en MAEC SOL (passage à 100 % des parcelles en semis direct sous couvert sur 5 ans).

6.3.2 Dispositifs d'aides Régionaux

Accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture : «ACTiv ton installation, prépare ta transmission»

- **Objectif(s) :**

Faciliter les transmissions d'exploitations, promouvoir l'installation de nouveaux agriculteurs, et maintenir le maximum d'agriculteurs en activité sur le territoire :

- en accompagnant les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (dispositif d'accompagnement « ACTiv ton installation, prépare ta transmission ») ;
- en accompagnant les porteurs de projet avant et après leur installation (dispositif d'accompagnement « ACTiv ton installation, prépare ta transmission ») ;
- en aidant les installations créatrices de valeur ajoutée (ARSI/Prêt d'honneur).

Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)

- **Objectif(s) :**

La Région Hauts-de-France est autorité de gestion du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour la période 2014-2020 pour les deux PDR des deux régions historiques Nord-Pas de Calais et Picardie. A ce titre, elle pilote, en lien avec l'Etat, la mise en œuvre de le Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) à l'échelle des Hauts-de-France.

La DJA est un dispositif co-financé par l'Etat et le FEADER.

Activ'Ta Diversification

- **Objectif(s) :**

Soutenir les projets de diversification des agriculteurs sur trois volets :

- Les aides aux investissements dans les exploitations ;
- L'accompagnement qualifié et accessible en Hauts-de-France ;
- La valorisation des réussites de diversification.

Aide à l'investissement productif dans les exploitations agricoles (aide PCAE)

- **Objectif(s) :**

Ce dispositif vise à soutenir l'investissement productif et non productif dans les exploitations agricoles dans le cadre d'un projet global d'investissement afin d'améliorer de façon durable et globale la situation économique, sanitaire et sociale de l'exploitation, d'améliorer leur autonomie et le niveau global de leur performance environnementale.

Il s'inscrit dans le Programme de Développement Rural au titre des sous-mesures 4.1 et 4.4 dont les objectifs sont de :

- maintenir et renforcer la diversité de l'agriculture régionale ;
- accompagner les porteurs de projets qui souhaitent réduire les risques d'impacts environnementaux de l'activité agricole sur l'environnement et améliorer leurs impacts environnementaux ;
- maintenir l'élevage en région en améliorant l'autonomie des exploitations agricoles, en augmentant leur durabilité, l'amélioration des conditions d'élevage au regard du bien-être animal au-delà des obligations règlementaires et le renforcement de la prévention des maladies animales (biosécurité) et en permettant leur adaptation au marché ;
- améliorer la qualité des productions et à renforcer l'ancrage des filières végétales en région en adaptant ces productions au marché et en accroissant leur durabilité.

Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique

- **Objectif(s) :**

Cette mesure vise à accompagner les agriculteurs engagés en agriculture biologique, en compensant tout ou partie des surcoûts liés à l'adoption ou au maintien des pratiques et des méthodes de production de l'agriculture biologique.

Elle est ouverte sur l'ensemble de la région et ne fait l'objet d'aucun zonage.

La mesure est déclinée en deux types d'opération :

- l'opération de conversion à l'agriculture biologique, accessible aux exploitants dont les surfaces sont en première ou en deuxième année de conversion ;
- l'opération de maintien de l'agriculture biologique, accessible aux exploitants dont les surfaces sont certifiées en agriculture biologique.

Développement de la multifonctionnalité : Transformation et commercialisation des produits à la ferme

- **Objectif(s) :**

Cette opération vise à accompagner les porteurs de projet qui souhaitent développer ou créer des ateliers de transformation, ou réaliser des projets de commercialisation de produits agricoles à la ferme, en contribuant en particulier à une logique de circuits de proximité.

Les objectifs de ces investissements sont :

- la préservation et la valorisation des savoir-faire régionaux, de la diversité des productions agricoles et du patrimoine bâti agricole ;
- le développement, l'adaptation et la capacité d'innovation des exploitations agricoles basés sur les activités de transformation et de commercialisation permettant l'amélioration de leur compétitivité ;
- le maintien, le développement et la valorisation de filières régionales, et notamment des circuits de proximité, en particulier alimentaires ;
- le renforcement du lien entre l'agriculture et les habitants du Nord et du Pas-de-Calais.

Le projet doit correspondre à une unité fonctionnelle d'investissement contribuant directement à l'activité de multifonctionnalité visée.

Dispositif d'aide à la mise en place de systèmes agroforestiers

- **Objectif(s) :**

L'agroforesterie présente un intérêt économique et environnemental, car ces systèmes tirent parti des interactions positives entre les arbres et les autres productions agricoles en conciliant une production à court terme (élevage et/ou culture) et à moyen ou long terme (le bois des arbres comme source d'énergie ou matériau, des fruits, du fourrage, etc.) comme complément de revenu.

Pass'Agri filières en Hauts-de-France (PAFI)

- **Objectif(s) :**

Ce nouveau dispositif vise à soutenir :

- les projets de diversification des activités à la ferme toutes filières confondues : transformation et commercialisation des produits issus de l'exploitation agricole et ceux liés à des activités d'accueil et de service à la ferme ;
- les investissements productifs spécifiques relatifs à certaines filières agricoles émergentes.

Les objectifs de ces investissements sont les suivants :

- donner une nouvelle dimension à la diversification agricole avec un dispositif harmonisé à l'échelle des Hauts-de-France ;
- améliorer l'accès aux aides en diversification et investissement productif à tous les porteurs de projets, notamment dans les filières émergentes ;
- augmenter le nombre d'exploitations agricoles engagées dans la diversification et permettre ainsi un meilleur partage de la valeur au profit des exploitants agricoles ;
- consolider les projets de diversification déjà engagés.

6.3.3 Dispositifs en cours de réflexion par la CC7V

Des dispositifs d'aides au milieu agricole sont déjà en cours sur la Communauté de Communes des 7 Vallées comme le versement d'une aide à l'installation de 1525 € par agriculteur nouvellement installé. D'autres dispositifs sont encore en réflexion comme la mise en place d'aides :

- pour faciliter les investissements en rapport avec la transition écologique et énergétique ;
- pour faciliter les expérimentations de nouvelles cultures.

CHAPITRE 7. PARTAGE DES ENJEUX AVEC LES ELUS ET LES AGRICULTEURS

7.1 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Comme indiqué dans la méthodologie, 35 réunions agricoles se sont tenues de mi-février à mi-mars 2022, organisées par groupe de communes selon le nombre d'exploitants recensés.

Les représentants des communes ont listé les exploitations agricoles sur leur territoire. La Communauté de Communes a ensuite invité les exploitants sur la base de ces listings aux 32 réunions.

Trois permanences supplémentaires se sont ensuite tenues, permettant aux exploitants n'ayant pu venir aux premières réunions de participer. Puis un atelier thématique s'est déroulé le 31 mars 2022 à Maresquel-Ecquemicourt, en présence des élus du territoire et de partenaires (dont la Chambre d'Agriculture), où un premier aperçu des questionnaires agricoles a été donné.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 154 exploitants agricoles exploitant sur les 69 communes du territoire intercommunal. 362 exploitants ont été identifiés par le RGA 2020, 6 exploitants de plus ont participé, soit parce qu'ils ont des bâtiments sur le territoire intercommunal, soit par oubli des communes. Cela représente un taux de réponse de 41,8 %.

Tous les exploitants n'ont en revanche pas leur siège d'exploitation sur la Communauté de Communes. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été davantage renseignées que d'autres.

Au cours des réunions agricoles, les exploitants ont également pu localiser :

- Leurs bâtiments ;
- Leurs projets ;
- Le foncier agricole à absolument préserver pour maintenir la viabilité de leurs exploitations.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge sur les exploitants ayant répondu à la question est de 47 ans. Cette moyenne d'âge, sans être tout à fait proche de la retraite et de la transmission, est néanmoins relativement âgée. En comparaison, la moyenne d'âge des exploitants de la Communauté de Communes était de 49 ans d'après le RGA 2020.La moyenne d'âge des répondants peut notamment s'expliquer par une installation en tant que chef d'exploitation qui arrive relativement tard dans la profession. La moyenne d'installation des exploitants est en 2002, soit il y a 20 ans.

Parmi les 56 exploitants ayant déclaré avoir plus de 50 ans, 8 exploitants déclarent ne pas avoir de repreneur identifié (soit 14%). Ces huit exploitations représentent au total une surface agricole utile de 727 ha.

Statut des exploitations

33,1 % des exploitations sont des EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) et 26,9 % sont des exploitations individuelles. En complément, 23,3 % sont des SCEA (Société civile d'exploitation agricole) et 14,1 % sont des GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun).

En comparaison, d'après les données de la RGA 2020, sur la Communauté de Communes des 7 Vallées :

- 42,3% des exploitations sont en exploitations individuelles ;
- 29% sont en EARL ;
- 9,4% sont en GAEC ;
- 19,3% ont un autre statut.

Ainsi, parmi les exploitations ayant répondu, on remarque une surreprésentation des EARL et des SCEA et une sous-représentation des EI et des GAEC.

Sur les 163 répondants, 11 exploitants ont indiqué que l'agriculture n'était pas leur activité principale, soit 6,75 % des exploitations.

Emplois salariés

59 % des exploitations emploient un ou plusieurs salariés. Parmi les exploitants ayant précisé leur nombre d'Unité de Travail Annuelle, la moyenne est à 2,9 salariés par exploitation, avec un minimum de 0,2 UTA et un maximum de 17 UTA.

En comparaison, sur la Communauté de Communes des 7 Vallées, la moyenne est de 1,87 UTA par exploitation. Ainsi, la moyenne des UTA par exploitation des répondants est supérieure à la moyenne intercommunale.

Environ 34% des exploitations ont prévu d'embaucher dans les 5 prochaines années.

Orientation technico-économique de l'exploitation

L'orientation technico-économique dominante est la polyculture-polyélevage avec 59,8 % des répondants. Viennent ensuite les exploitations en polyculture avec 21,8 %.

En comparaison avec les données du RGA 2020 sur la CC des 7 Vallées, la part d'OTEX polyculture-polyélevage de l'échantillon issu du questionnaire est plus importante avec 60% contre 54%. Au contraire, les OTEX dits de culture comprenant la polyculture et les cultures spécialisées sont sous-représentés avec 30% face à 36% pour les OTEX cultures générales et céréales et oléoprotéagineux du RGA 2020.

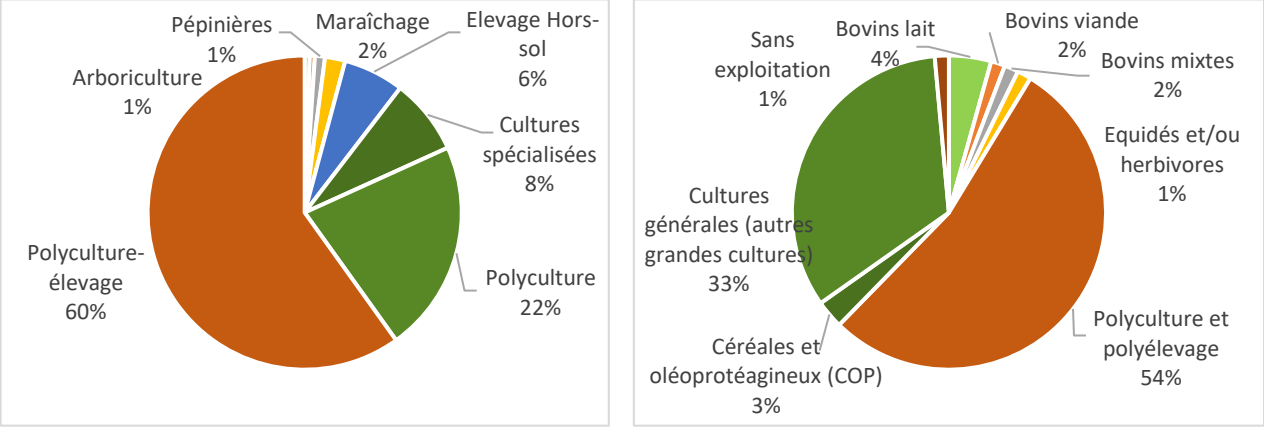

Figure 22. Répartition des exploitations par OTEX sur l'échantillon de l'enquête réalisée auprès des agriculteurs de la CC des 7 Vallées et les données de la RGA 2020

Pour les agriculteurs ayant déclaré faire de l'élevage, les troupeaux sont aussi bien des chevaux, des vaches allaitantes, laitières, des volailles ou des porcs.

L'échantillon, issu du questionnaire des agriculteurs de la CC des 7 Vallées, montre une représentation plus importante des exploitations possédant un atelier bovin avec 84% en comparaison aux données du RGA 2020 de la CC des 7 Vallées avec 70% des exploitations possédant ce type d'atelier. Au contraire, les ateliers volailles, ovins et équins sont sous-représentés dans les exploitations ayant répondu au questionnaire. Enfin, les ateliers porcins se retrouvent dans les mêmes proportions entre le questionnaire et le RGA 2020.

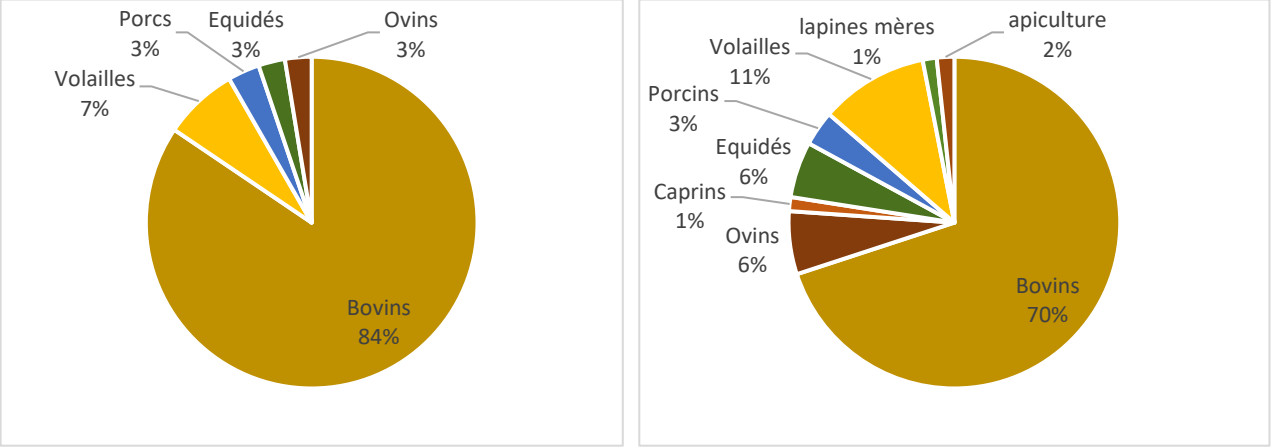

Figure 23. Répartition des exploitations par atelier d'élevage sur l'échantillon de l'enquête réalisée auprès des agriculteurs de la CC des 7 Vallées et les données de la RGA 2020

7 % des exploitations ont indiqué avoir un atelier atypique, que ce soit de l'arboriculture, de l'horticulture ou des vergers.

Seules 7 exploitations sur 163 répondants indiquent réaliser une activité de service, en travaux agricoles ou BTP.

Environ 40 % des exploitants indiquent être soumis au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (déclaration, enregistrement ou autorisation) et environ 11% seraient soumises au Règlement Sanitaire Départemental.

Surface Agricole Utile

Sur les 163 exploitants ayant répondu à cette question, la moyenne de surface agricole utile par exploitation est de 129 ha, soit davantage que les 99 ha moyen indiqués dans le RGA de 2020.

Les agriculteurs exploitent en moyenne sur 5 communes différentes (avec un écart de 1 à 15 communes différentes).

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Environ 28% des exploitants indiquent avoir un label de qualité sur une partie de leur production (agriculture biologique, exploitation en agriculture de conservation des sols[1], Global Gap[2], Haute Valeur Environnementale, Label Rouge, Saveurs en Or…) contre 7% pour les données du RGA 2020.

Concernant le Label Rouge, les produits labélisés ru les exploitations interrogées sont à 69% des la viande bovine, à 23% de la volaille et enfin à 8% de la viande ovine.

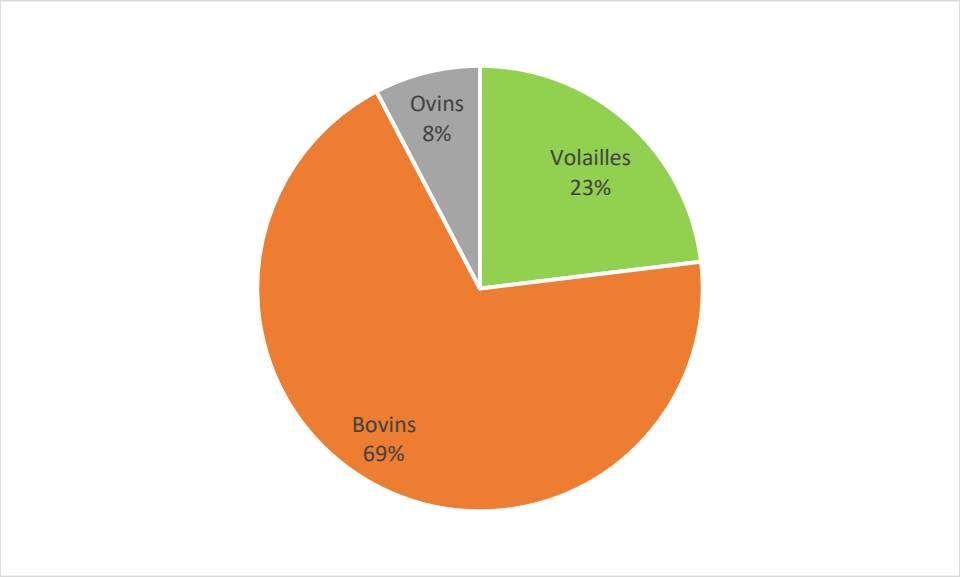

Figure 24. Répartition des produits labélisés label rouge parmi les exploitations ayant répondu au questionnaire

Environ 19% des exploitants indiquent pratiquer de la vente par circuits courts contre 13% pour les données du RGA 2020, et 46% de ces répondants déclarent avoir un local dédié.

[1] L'Agriculture de Conservation des Sols entre agriculture conventionnelle et agriculture biologique place le sol au cœur du système de production et s'appuie sur 3 piliers complémentaires : la couverture permanente des sols, le semis sans travail du sol, la diversité et la rotation des cultures.

[2] Global Gap est une série de normes de traçabilité et de sécurité alimentaire, reconnues au niveau mondial, pour les productions agricoles (végétales et animales). L'objectif est principalement de rassurer les consommateurs sur la manière dont les produits alimentaires sont produits sur les exploitations agricoles en minimisant les impacts des activités agricoles sur l'environnement, en diminuant l'utilisation des intrants artificiels et en garantissant une approche responsable de la santé et de la sécurité des travailleurs, ainsi que du bien-être des animaux.

19 exploitations sur les 154 répondants (12 %) indiquent faire de l'accueil à la ferme, soit en tant que ferme pédagogique, soit en tant que gîte ou chambre d'hôte contre 4% pour les données du RGA 2020.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Sur les 157 exploitations ayant répondu, environ 78% indiquent avoir déjà au moins partiellement été remembrés. Parmi les répondants, 55% indiquent avoir un parcellaire dispersé en îlots, 34% un parcellaire regroupé et 11% très émietté. A la question si le parcellaire était une contrainte pour l'exploitation, 59% ont indiqué que non, contre 41% indiquant que cela posait une contrainte particulière.

Sans surprise, environ 94% des exploitations indiquent avoir une partie de leurs terres en fermage. Tous les répondants n'ayant pas indiqué dans quelle proportion, il est compliqué d'avoir une moyenne. Sur les exploitants l'ayant indiqué, environ 80% des terres sont en fermage.

Sur les 148 exploitants ayant répondu à la question, 18 % indiquent avoir des terres avec un bail précaire.

Sur 158 exploitants ayant répondu à la question, 63% indiquent avoir une qualité agronomique potentiellement moyenne à bonne, contre 31% potentiellement bonne et 6% potentiellement moyenne à mauvaise.

Contraintes à l'agriculture

Sur l'ensemble des questionnaires, les principales difficultés au quotidien liées aux conflits d'usages sont les suivantes :

- Traversées de villages (circulation des engins, écoles) : 23% des répondants
- Cohabitation avec des tiers (maisons d'habitation) : 16%
- Traversées de routes (faire passer les animaux d'une parcelle à l'autre) : 14% des répondants
- Gênes liées aux infrastructures en place : 8% des répondants
- Autres : Zones de Non Traitement, parcs éoliens.

34% des 148 exploitants ayant répondu à la question indiquent avoir des parcelles difficiles à exploiter du fait de problèmes naturels (érosion, engorgement d'eau, inondation, coulée de boue).

Sur les 163 questionnaires reçus, 50 exploitants (30,6 %) indiquent être concernés par au moins un zonage environnemental (champs-captants, Natura 2000, ZNIEFF, zone vulnérable aux nitrates, zone humide, PPRI).

Avenir et projets

Sur les 151 exploitants ayant répondu à cette question, 87% indiquent que leur exploitation est viable, contre 2% non viable et 11% en situation incertaine.

62% des exploitants ont indiqué avoir un projet de construction de bâtiment, 16% un projet de démolition, 32% un projet de diversification.

Les projets de construction et démolition des bâtiments sont peu précisés, mais parmi les projets de diversification, on peut compter :

- 9 projets de diversification énergétique ;
- 6 projets de mise en place de vente en circuit-court ;
- 6 projets d'accueil à la ferme ;
- 6 projets de diversification culturale ;
- 4 projets de création d'un atelier de transformation du lait et un de transformation de pomme de terre ;
- 1 projet de création d'une pension pour chien ;
- 1 projet de création d'une carrière ;
- 2 projets de création de nouveaux ateliers tels que du maraîchage ou de l'élevage de chevaux.

18% ont indiqué avoir un projet de modification des pratiques culturales, 18% un projet de gîte ou chambre d'hôte et 9% un projet d'accueil du public.

31 exploitants ont par ailleurs des projets de valorisation énergétique individuel ou collectif liés à de la méthanisation ou des panneaux solaires ou photovoltaïques. Parmi ces réponses, seulement une partie comporte des précisions sur le type de projet envisagé. On compte parmi les projets précisés :

- 5 projets photovoltaïques (dont 4 en valorisation individuelle) ;
- 3 projets de méthanisation (dont 1 en valorisation collective) ;
- 1 projet de micro-méthanisation.

Enfin, 25% des exploitants ont indiqué qu'un de leur bâtiment pouvait faire l'objet d'un changement de destination.

Autres éléments portés à connaissance

Dans les autres éléments que les exploitants ont souhaité porter à la connaissance des élus, les agriculteurs font les constats suivants et sont repris sans filtre :

- Mettre les zones agricoles en zones constructibles pour l'activité agricole (construction de bâtiment, de stockage) ;
- Veiller à la préservation des sols agricoles et prendre en compte les risques environnementaux et climatiques ;
- Quelques exploitants sont inquiets par le projet de réaménagement de la traversée du village de Bouin Plumoison (dispositifs ralentisseurs) ;
- Remembrement à refaire sur Le Quesnoy en Artois ;
- Veiller à ce que le PLUi prenne en compte le fait que chaque exploitation ait besoin de se développer et de s'agrandir aux abords du siège ;
- Amélioration de l'accueil des camping-cars et bornes de recharge de voiture électrique ;
- Améliorer l'entente entre les agriculteurs de chaque village.

7.2 Scénarios de développement pour l'activité agricole sur les 7 Vallées

Au cours de l'atelier sur la thématique agricole du 31 mars 2022, plusieurs scénarios ont été proposés aux élus selon différentes thématiques.

Pour chaque thématique, les élus ont pu voter pour le scénario le plus souhaitable selon eux sur le territoire des 7 Vallées. Pour chaque thématique, différents scénarios ont été identifiés. Les élus avaient le choix pour voter sur le scénario qui était jugé le plus souhaitable pour le territoire ou de proposer un scénario alternatif. Pour chaque thématique, chaque participant avait un vote à positionner sur le scénario de son choix.

Le scénario ayant retenu le plus de voix pour chaque thématique est le suivant :

Thèmes	Scénario retenu
Débouchés des organismes stockeurs et coopératives agricoles	Maintien des surfaces dédiées aux organismes stockeurs et coopératives
Débouchés des circuits courts	Vente directe à la ferme & Magasin de vente/circuits courts
Destination des bâtiments	Changement de destination marginal sur les communes
Développement d'une agriculture complémentaire	Développement de maraîchage sur des terres communales et intercommunales
Photovoltaïque	Développement photovoltaïque possible sur les bâtiments et les espaces perdus pour l'agriculture (friches, parkings, zones polluées…)
Méthanisation	Pas de développement de méthanisation
Eolien	Pas de développement éolien
Biodiversité/paysage	Développement des éléments d'intérêt éco-paysagers et agro-écologiques (Espaces Boisés Classés, emplacements réservés…)
Outils de transformation	Développement d'outils de transformation au sein des exploitations
Circulation agricole	Pas de changements
Localisation des exploitations	Maintien des exploitations situées au sein des tissus urbanisés
Consommation foncière agricole	Maintien de la surface agricole totale de la CC7V

Tableau 19. Scénario de développement retenu par les élus pour l'activité agricole

Certains thèmes ont reçu un large consensus quant aux choix de leurs scénarios :

Thèmes	Scénario retenu
Débouchés des organismes stockeurs et coopératives agricoles	Maintien des surfaces dédiées aux organismes stockeurs et coopératives
Photovoltaïque	Développement photovoltaïque possible sur les bâtiments et les espaces perdus pour l'agriculture (friches, parkings, zones polluées…)
Méthanisation	Pas de développement de méthanisation
Outils de transformation	Développement d'outils de transformation au sein des exploitations
Circulation agricole	Pas de changements
Localisation des exploitations	Maintien des exploitations situées au sein des tissus urbanisés
Consommation foncière agricole	Maintien de la surface agricole totale de la CC7V

Tableau 20. Thème dont les scénarios ont reçu un large consensus

Cependant certaines thématiques ont fait l'objet de plus de discussion. C'est le cas des thématiques ci-dessous :

Thèmes	Scénario retenu	
Débouchés des circuits courts	Vente directe à la ferme & Magasin de vente/circuits courts	Les élus sont indécis entre leur volonté d'impulser et de faciliter le développement de la vente directe à la ferme ou celui de magasins de vente/circuits courts
Destination des bâtiments	Changement de destination marginal sur les communes	Hésitation entre un changement marginal sur les communes ou à large échelle au sein des exploitations
Développement d'une agriculture complémentaire	Développement de maraîchage sur des terres communales et intercommunales	Les échanges se sont tournés vers le développement de jardins vivriers périphériques et le développement de maraîchage sur des terres communales/intercommunales

Thèmes	Scénario retenu	
Eolien	Pas de développement éolien	Discussion sur le développement sous condition et l'arrêt du développement de l'éolien
Biodiversité/paysage	Développement des éléments d'intérêt éco-paysagers et agro-écologiques (Espaces Boisés Classés, emplacements réservés…)	Les élus sont indécis entre maintenir et protéger ou développer des éléments d'intérêt éco-paysagers et agroécologiques

Tableau 21. Thèmes ayant fait l'objet de plus de discussions quant aux choix de leurs scénarios

CONCLUSION

Le diagnostic agricole a permis de développer les caractéristiques agro-naturelles du territoire des 7 Vallées. L'agriculture est présente sur l'ensemble du territoire à l'exception de la ville d'Hesdin où aucun siège d'exploitation agricole n'est présent.

L'analyse du recensement général agricole entre 2000 et 2020 a permis de constater les tendances d'évolutions de l'agriculture sur le territoire, qui est globalement similaire aux évolutions constatées sur le Département du Pas de Calais et de la Région Hauts-de-France. Les systèmes d'exploitation sont en majorités en polyculture-polyélevage. Les cultures présentes sont des grandes cultures (céréales et plantes à fibres et industrielles) ainsi que les prairies. Il est constaté une tendance à la baisse du nombre d'exploitations sur les communes et un agrandissement de celles-ci. Il est ainsi observé une augmentation du nombre d'emplois agricoles par exploitation sur la CC 7 Vallées. Tout en reculant, les activités d'élevages se sont également concentrées au sein des exploitations.

Différentes filières agricoles et agroalimentaires ont été identifiées sur et à proximité des 7 Vallées permettant aux agriculteurs de commercialiser leurs productions.

Une enquête de terrain a permis de confirmer les différents éléments tendanciels observés à travers le RGA. Les contraintes à l'agriculture, difficultés de traversées de village et cohabitation avec des tiers par exemple, ont notamment été précisées. Les différents projets des agriculteurs ayant répondu à l'enquête ont été identifiés.

Afin de répondre aux tendances observées de l'agriculture, les élus ont pu hiérarchiser les enjeux agricoles et préciser un scénario souhaitable pour le développement agricole du territoire.